



Rapport d'activités 2024

L'Edito du Président



Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous communiquer ce rapport d'activités, qui reprend de façon synthétique les réalisations de Eau du Morbihan.

Gestion de la ressource, modernisation des unités de production, optimisation du réseau de transport et d'interconnexions, réhabilitation des réservoirs, gestion patrimoniale et renouvellement des réseaux ... sont

autant d'interventions au cœur des missions du Syndicat pour assurer, en tout point du territoire, la desserte en eau de qualité, en quantité suffisante et au juste prix.

Face au changement climatique et au développement des territoires, Eau du Morbihan s'inscrit aussi dans l'anticipation, la projection et l'accompagnement, dans une logique de solidarité et de partenariat.

Ainsi, plusieurs démarches structurantes ont été travaillées en 2024 : rapport de synthèse des études et schéma directeur de Eau du Morbihan, Lorient agglomération et Golfe du Morbihan Vannes agglomération portant sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Morbihan (mai 2024), mise à jour du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le volet ressource en eau et changement climatique (version de travail - septembre 2024), validation du schéma de distribution en application des dispositions de l'article L2224-7-1 du CGCT (décembre 2024).

Cette solidarité, véritable « ADN » de Eau du Morbihan, a été célébrée en novembre 2024 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Syndicat. La participation en nombre des élus, des entreprises, des partenaires et des services de l'Etat, est le signe d'un attachement profond à cette organisation.

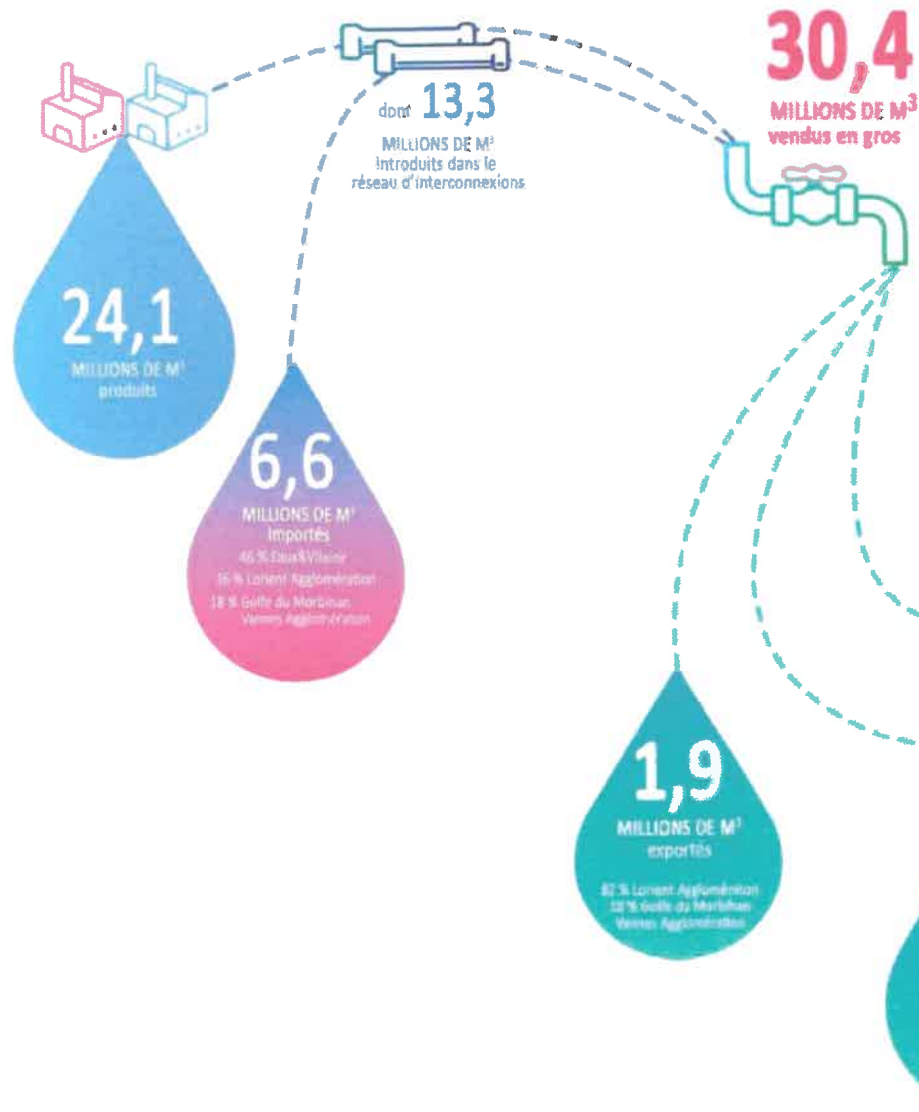
Eau du Morbihan continue et continuera de défendre et de porter les valeurs de partage, de mutualisation et de solidarité, au service des abonnés et des territoires. Le Syndicat mettra tout en œuvre pour relever, collectivement, les défis de la qualité de l'eau, de la quantité et de la préservation des ressources pour les années à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

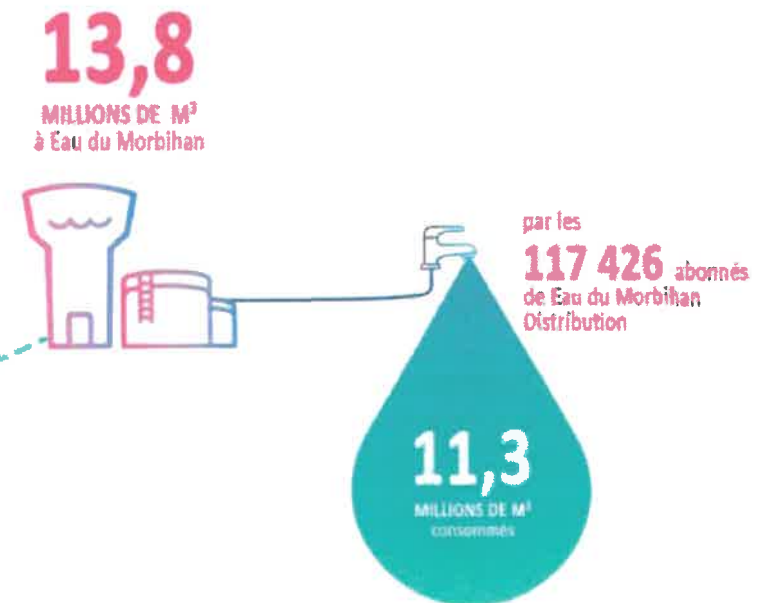
Le Président,
Dominique RIGUIDEL.



Production et Transport



Distribution





Sommaire

• La collectivité.....	P5
• Temps forts 2024.....	P9
• Compétence Production.....	P12
• Compétence Transport.....	P22
• Compétence Distribution.....	P27
• Qualité de l'eau produite et distribuée	P30
• Exploitation du service public d'eau potable.....	P31
• Gestion quantitative et sobriété.....	P36
• Indicateurs financiers et marchés publics	P38
• Compétence Assainissement collectif.....	P43
• Moyens humains.....	P44
• Transparence et information.....	P45



Eau du Morbihan est un syndicat mixte fermé, dont la dernière modification statutaire a été actée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2023, portant sur la mise à jour de ses membres.

Périmètre

Pour un périmètre couvrant 199 communes, Eau du Morbihan compte parmi ses membres :

- 9 Communautés de Communes,
- 2 Communautés d'Agglomération pour partie,
- 2 Syndicats,
- 10 Communes.

Cette composition résulte des prises de compétence Eau des EPCI à fiscalité propre, et des évolutions de périmètres de ses membres.

Compétences

Ainsi, Eau du Morbihan exerce les compétences Production et Transport d'eau potable à titre obligatoire sur 199 communes et la compétence à la carte Distribution pour 107 d'entre elles.

Les compétences à la carte Assainissement collectif et non collectif ont été introduites dans les statuts depuis le 1^{er} janvier 2020 afin de proposer le portage de services supplémentaires aux membres.

La Communauté de Communes de Belle-Ile a décidé, par délibération du 20 septembre 2022, de transférer la compétence Assainissement collectif à Eau du Morbihan à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par délibération du 28 mai 2024, le Conseil Communautaire d'Arc Sud Bretagne avait acté du principe du transfert de la compétence Assainissement collectif pour 9 Communes de son territoire, en lien avec le transfert alors obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2026. Compte tenu de l'évolution législative intervenue en 2025 revenant sur ce transfert obligatoire, chaque commune, en tant que membre de Eau du Morbihan, s'est prononcée individuellement sur le transfert. Ainsi, par délibérations concordantes, le Comité Syndical a acté le 27 juin 2025 le transfert de l'Assainissement collectif à Eau du Morbihan des Communes de Nivillac, Ambon, Billiers, Saint-Dolay, La Roche-Bernard au 1^{er} janvier 2026.

Les données du présent rapport relèvent de l'année 2024.



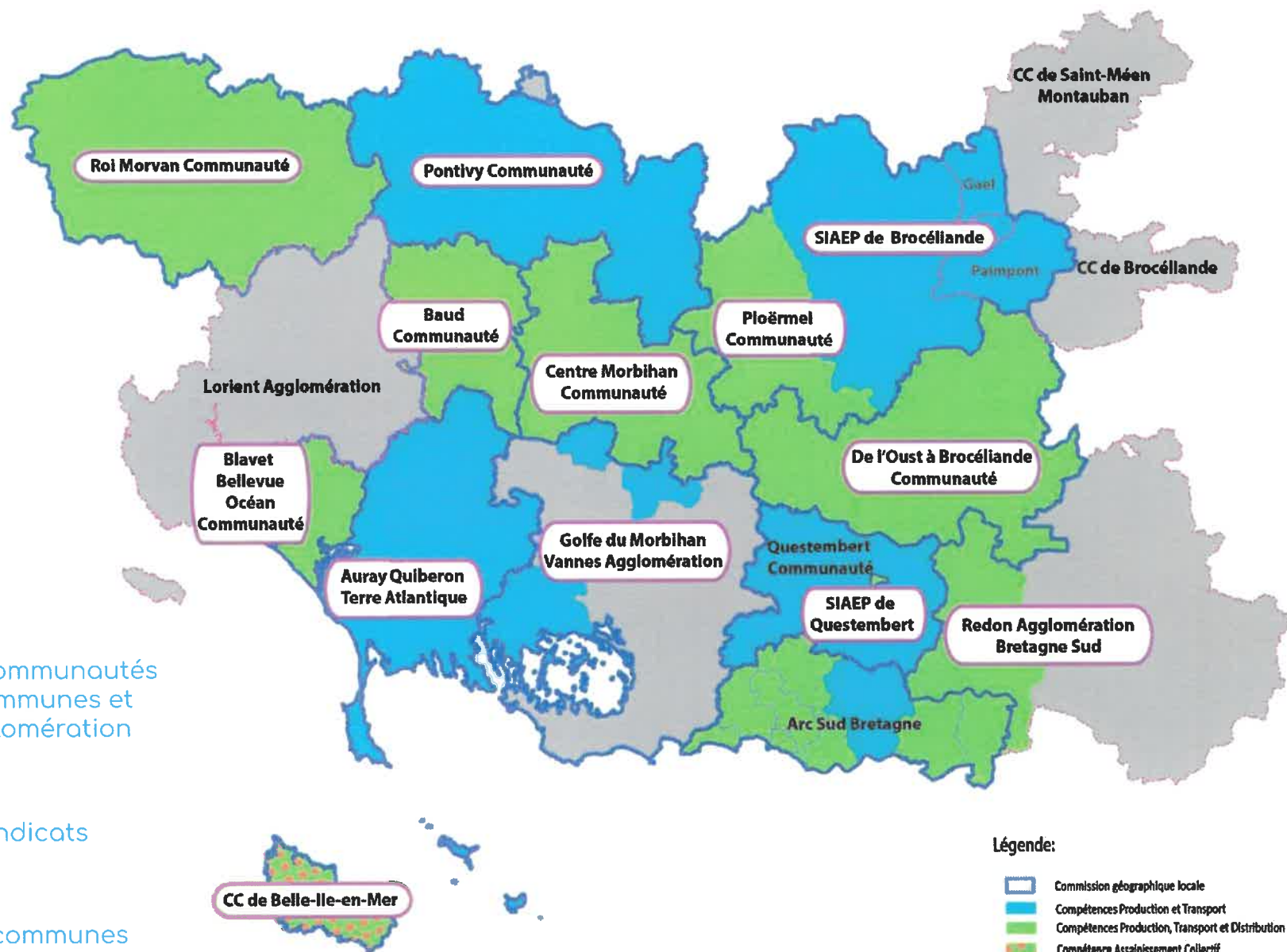


La collectivité

11 communautés
de communes et
d'agglomération

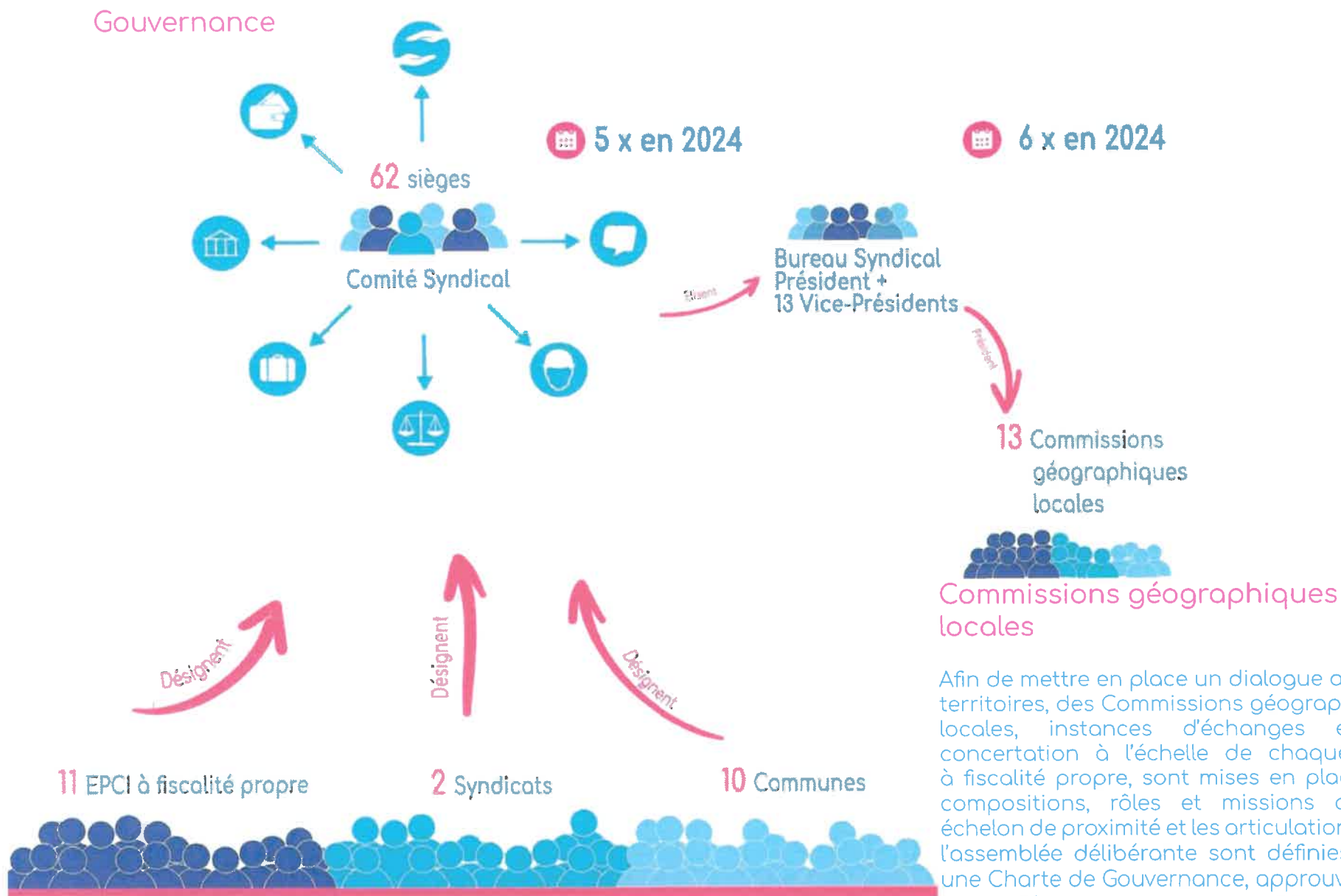
2 syndicats

10 communes



Légende:

- Commission géographique locale
- Compétences Production et Transport
- Compétences Production, Transport et Distribution
- Compétence Assainissement Collectif
- Commune adhérente
- Collectivité membre
- Hors périmètre



Afin de mettre en place un dialogue avec les territoires, des Commissions géographiques locales, instances d'échanges et de concertation à l'échelle de chaque EPCI à fiscalité propre, sont mises en place. Les compositions, rôles et missions de cet échelon de proximité et les articulations avec l'assemblée délibérante sont définies dans une Charte de Gouvernance, approuvée par le Comité Syndical le 29 janvier 2021.

En 2024, 32 réunions locales ont été organisées sur les territoires afin d'échanger sur l'actualité de Eau du Morbihan, les projets locaux, les travaux, la situation de la ressource ...



Bureau Syndical





Janvier

Carrefour des Gestions Locales de l'Eau :
Intervention à l'atelier
animé par la FNCCR
« L'élaboration des PGSSE
par les collectivités
délégantes »



Juin

Participation au
103^{ème} congrès
de l'ASTEE
à Quimper



Mars

Intervention à l'assemblée
générale de Rés'Agri Oust
à Brocéliande à Ploërmel –
provenance de l'eau, gestion
et organisation du service
public d'eau potable



crédits photos : Rés'Agri



Participation
au congrès
de la FNCCR
à Besançon



Juin

Intervention aux 10^{èmes} Rencontres de la Vilaine :
« Comment sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires
tout en préservant la ressource ? »



crédits photos : Eaux et Vilaine



Octobre

Inauguration de l'unité de production de Minez Du à
Langonnet





Novembre

50 ans de Eau du Morbihan



Le 8 novembre 2024, près de 250 personnes sont venues fêter les 50 ans de Eau du Morbihan, soulignant ainsi l'attachement des élus, entreprises, partenaires et collectivités au syndicat, et marquant leur reconnaissance du travail réalisé.

Cet événement marque une nouvelle impulsion, pour mener des projets structurants et relever les défis de demain.



Eau du Morbihan : 50 ans à vos côtés !

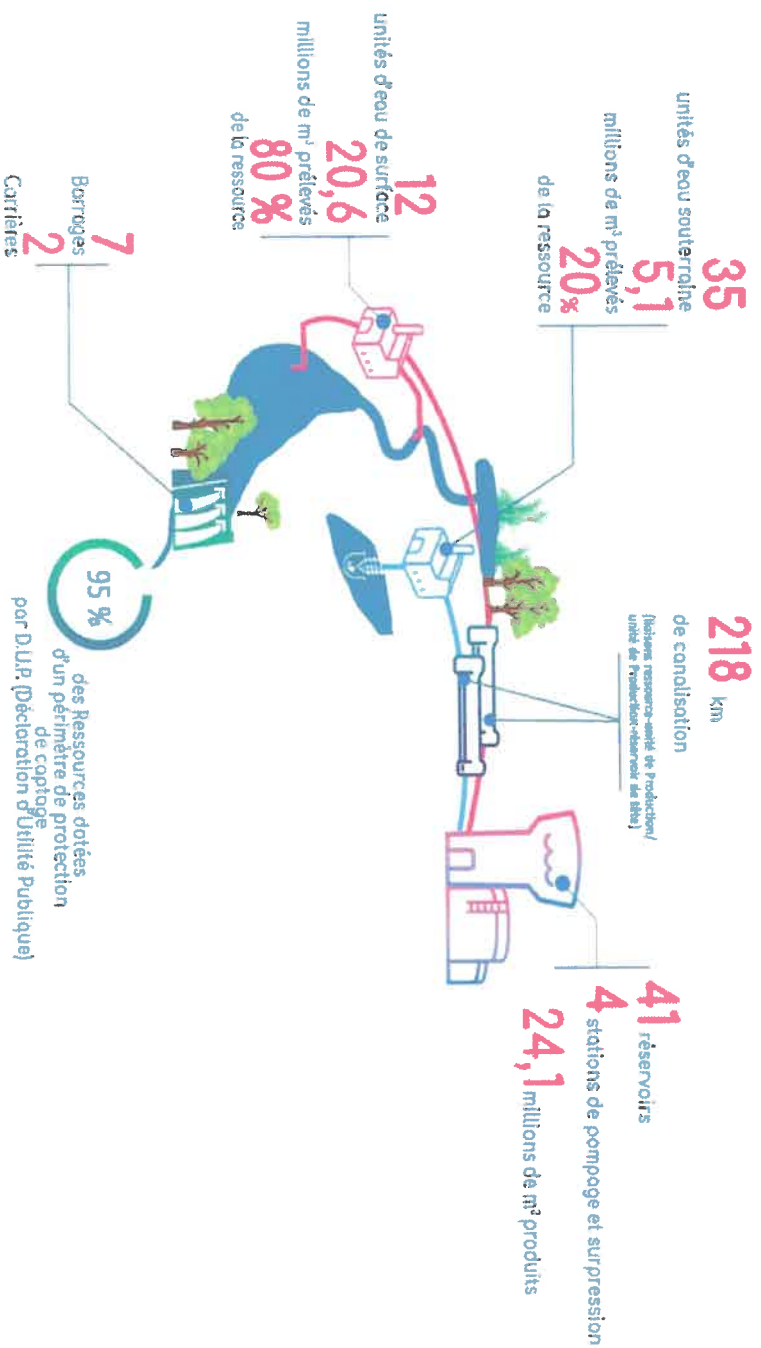
Le Syndicat Eau du Morbihan a été créé en 1974. Son périmètre et ses missions ont évolué au gré des décisions des collectivités membres et de l'évolution législative.

Son organisation et sa gouvernance, les moyens techniques, financiers et d'ingénierie sont adaptés pour faire face aux enjeux patrimoniaux, à la gestion quantitative et à la qualité de l'eau dans un contexte d'évolution démographique et de changement climatique.





Compétence Production





Ressource, protection et prélèvement

1 Qualité de l'eau = les actions sur les bassins versants

En 2024, Eau du Morbihan a soutenu les structures menant des opérations de bassin versant visant la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau à hauteur de 117 052 € HT. Les actions ont été ciblées sur les périmètres de protection et sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE Loire-Bretagne. Des partenariats spécifiques visant les activités agricoles dans les périmètres de protection ont été développés avec Blavet Terres et Eaux, le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust et Eaux et Vilaine.

2 Périmètres de Protection de captage

Contexte: instauration des périmètres de protection autour de plusieurs ressources alimentant la station de potabilisation de Toultreincq à Gourin :

- prise d'eau de Pont Saint Yves (Langonnet),
- prise d'eau de Loc'h ar Vran (Treogan), Carrières de Minez Cluon (Gourin),
- captages d'eau souterraine de Moulin de Conveau (Gourin).

Objectif : protection vis-à-vis des risques de pollution, notamment ponctuelles ou accidentelles, des ressources souterraines et superficielles captées pour la production d'eau potable.

Montant : 351 000 € HT (études + procédure).

Résultats : instauration des périmètres de protection par prise d'arrêtés interpréfectoraux de déclaration d'utilité publique du 18/06/2024 et 11/07/2024.



PPC eaux souterraines Moulin de Conveau



Puits et forage de Moulin de Conveau à Gourin



Ressource, protection et prélèvement

3 Continuité écologique : Suppression du seuil de l'ancienne usine d'eau potable de La Plaisance à Locmalo

Contexte : jusqu'en 2019, la station de potabilisation de « La Plaisance » sur la commune de Locmalo produisait de l'eau potable à partir de prélèvements dans le Scorff. Un seuil bétonné en travers de la rivière permettait de maintenir un niveau d'eau suffisant pour la production d'eau potable.

La station de la Plaisance ayant depuis été mise à l'arrêt et remplacée par une nouvelle station sur la commune de Ploërdut, les bâtiments ont été désaffectés et les prélèvements dans le Scorff stoppés.

Par conséquent, le seuil bétonné situé dans le Scorff n'avait plus lieu d'être conservé. Il a donc été décidé de le supprimer afin que le Scorff puisse s'écouler naturellement.

Objectif : restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) par la suppression du seuil bétonné et la reprise des berges.

Travaux : effacement du seuil bétonné en travers de la rivière, suppression de l'ancienne prise d'eau et des équipements de pompe, reprise et renaturation des berges.

Montant : 36 265 € HT.

Montant des subventions attribuées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département du Morbihan :

	Subventions	Montant engagé par Eau du Morbihan
	17 012 € HT	36 265 € HT
	7 253 € HT	



Avant les travaux - Seuil et prise d'eau de Plaisance Locmalo



Pendant les travaux



Après les travaux



4 Continuité écologique : Suivi de la migration piscicole sur les barrages de Tréauray et du Lac au Duc

Contexte : Eau du Morbihan réalise des suivis piscicoles sur deux barrages, celui de Tréauray, situé sur les communes de Brec'h et Pluneret, et celui du Lac au Duc, situé à Taupont et Ploërmel.

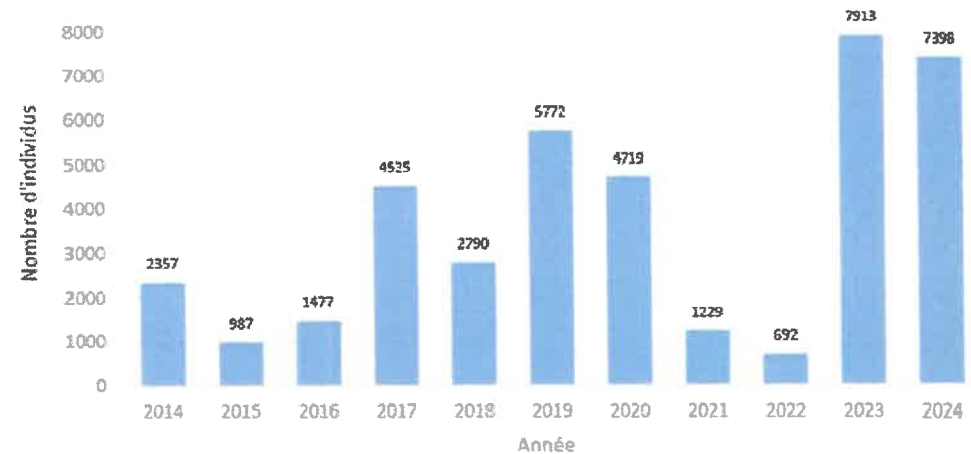
Le barrage de Tréauray est équipé d'une passe à anguilles mise en service en 2013 et d'un ascenseur à salmonidés, datant des années 1980 et rénové en 2013, ainsi qu'une goulotte de dévalaison mise en place en 2015.



Equipements de franchissement piscicole du barrage de Tréauray : ascenseur à poissons, passe à anguilles et goulotte de dévalaison.

La migration des anguilles fait l'objet d'un suivi scientifique depuis 2014, dans le but d'évaluer la fonctionnalité et l'efficacité de la passe pour l'Anguille européenne, poisson migrateur amphihalien en danger critique d'extinction. La passe est constituée de 5 rampes équipées de brosses permettant aux anguilles de franchir le barrage sur une hauteur totale de 9,70 m. Des relèves hebdomadaires de la passe sont réalisées d'avril à septembre, lorsque la passe est en mode piégeage. Le reste de l'année, la passe est en fonctionnement libre. Les relèves permettent de réaliser un comptage précis (nombre, tailles, pathologies éventuelles) et de vérifier le bon fonctionnement des équipements.

Les résultats montrent des recrutements en hausse, l'année 2024 étant la meilleure après 2023 avec plus de 7 000 anguilles recensées. Cette amélioration est sans doute en relation avec la mise en place d'une passe multi-espèces sur le barrage en aval (moulin de Tréauray).



Distribution du nombre d'anguilles recensées dans la passe du barrage de Tréauray (2014-2024), source Fish-Pass pour Eau du Morbihan, rapport de suivi 2024.



Comptage des anguilles au barrage de Tréauray

L'ascenseur à poissons, mis en place pour assurer le franchissement des salmonidés, est constitué d'une cage vers laquelle est dirigée le débit réservé du barrage, servant d'attrait en aval, qui remonte 6 fois par jour pour en déverser le contenu dans la retenue en amont. Cet équipement fait l'objet d'un suivi vidéo. Le suivi s'est nettement amélioré en 2024, avec la pose de nouveau matériel (caméras HD et infrarouge notamment) et permet désormais d'analyser toutes les séquences de fonctionnement de l'ascenseur. Malheureusement, il n'a pas permis de filmer une remontée de salmonidés, seul un brochet a été filmé en juin 2024. La présence d'au moins un tacon (saumon juvénile) sur le bassin versant amont a été néanmoins observée en 2022, montrant sans doute qu'au moins un couple de saumons a réussi à franchir le barrage par l'ascenseur.

Le barrage du Lac au Duc a été équipé d'une passe piège à anguilles en 2023, installée sur le canal de fuite en rive gauche où est restitué le débit réservé en aval du barrage. 2024 était la première année du suivi. 825 anguilles ont franchi la passe et ont été relâchées dans le lac en amont du barrage.

5 Diagnostics et travaux sur forages

Contexte : plusieurs opérations ont été réalisées en 2024 : le forage de Pré d'Abas (sur la commune des Forges de Lanouée) qui alimente la station de Casteldeuc à Mohon a fait l'objet d'un diagnostic complet (vidéo, essai de pompage), et n'a pas nécessité d'intervention particulière.

Travaux : le forage de Coëtven à Ploërdut qui alimente la station de Botcoët avait fait l'objet d'un diagnostic en 2023 montrant un léger encrassement d'oxydes de fer et a donc fait l'objet d'un nettoyage mécanique en 2024 (air-lift et brossage). Enfin les forages de Fandemay à Carentoir ont été inspectés et nécessitent une régénération (colmatage par des oxydes de fer), travaux programmés en 2025.



forage Predabas -
Forges de Lanouée



forage Coëtven - Ploërdut

6 Etudes et travaux sur les barrages

Barrage de Tréauray

Contexte : le barrage de Tréauray, barrage de classe C situé sur les communes de Pluneret et de Brec'h, avait fait l'objet d'un programme de travaux de sécurisation en 2014 intégrant notamment l'aménagement d'un nouvel évacuateur de crues constitué de hausses fusibles.

Travaux : une inspection décennale de ce système de sécurité, ainsi qu'un programme de travaux ont été réalisés à l'étiage 2024 comprenant :

- des inspections et travaux subaquatiques afin de vérifier le bon état des parties immergées du barrage, notamment le génie civil et les vannes, et de dégager toutes les prises d'eau et évacuateurs d'éventuels embâcles.
- des travaux sur le génie civil de l'ouvrage, notamment des réparations de quelques fissures sur certains contreforts en aval, des reprises de joints et de peinture sur les vannes levantes,
- des travaux de serrurerie comprenant la réalisation d'une plateforme d'accès aux hausses fusibles pour le bon entretien de l'évacuateur de crues,
- enfin une inspection complète des hausses fusibles a été réalisée.

Montant : 130 k€ HT.



hausses fusibles - barrage de Tréauray



cordistes - barrage de Tréauray

Barrage de Borfloch

Contexte : le barrage de Borfloch, barrage en remblai de classe B situé à Belle-Ile-en-Mer sur les communes de Bangor et Le Palais. Dans le cadre de la mise à jour de l'étude de dangers, un examen complet de l'ouvrage doit être réalisé.

Travaux : pour les parties immergées, cet examen est réalisé par des moyens subaquatiques (plongeurs, robot submersible et sonar acoustique). Mais un curage de la fosse amont du barrage doit être réalisé auparavant afin de bien vérifier le bon état de l'étanchéité du barrage. Deux campagnes de curage ont été réalisées dont la première a été réalisée à l'étiage 2024 et la seconde début 2025, tout comme l'inspection subaquatique.

Montant : 200 k€ HT.



Infrastructures de Production Unités de traitement, canalisations et réservoirs

La mixité des ressources souterraines et superficielles et leur répartition territoriale marquent :

- une priorité donnée aux ressources souterraines de proximité,
- une volonté de diversifier les ressources dans un but de sécurisation, de gestion mutualisée et de limitation de la pression de prélèvement.

Légende:

Unités de production



Eau souterraine



Eau de surface

Production annuelle en 2024



≤ 250 000 m³



≤ 650 000 m³



≤ 1 600 000 m³



≤ 2 500 000 m³



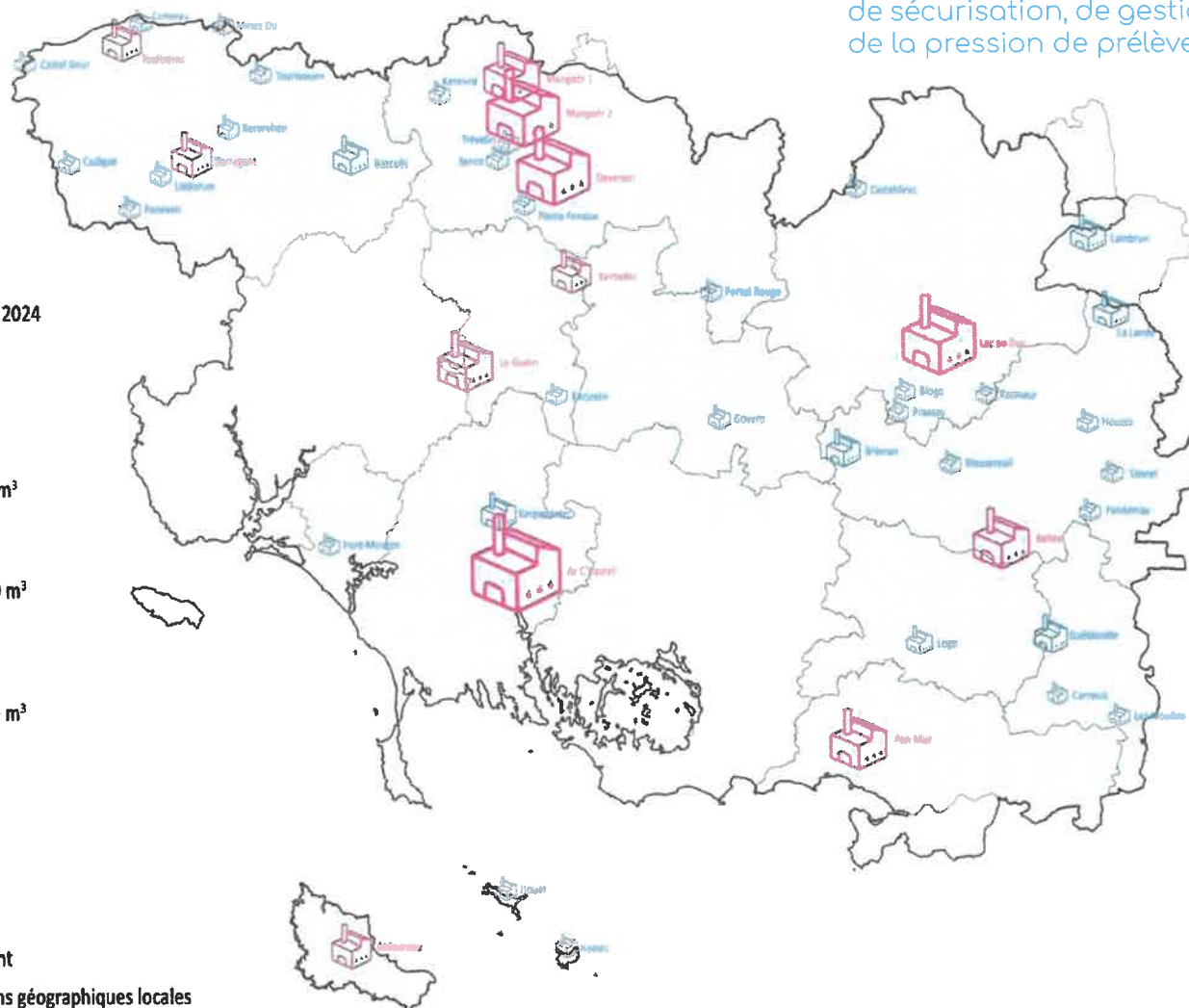
> 2 500 000 m³



Département

Commissions géographiques locales

Périmètre Eau du Morbihan





1 Unité de production de Minez Du à Langonnet

Objectifs : sécuriser la production d'eau potable pour les habitants du territoire et limiter la pression sur les ressources.

Opérations : construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau potable de 30 m³/h et traitement des eaux de lavages, optimisation de la gestion des ressources et sécurisation, réhabilitation de la cuve de stockage 300 m³.

Travaux : 2022-2024 : démarrage des travaux en septembre 2022, mise en service en novembre 2023 et achèvement des travaux de réhabilitation du réservoir en juin 2024.

Montant : 1,4 M€ HT.



nouvelle unité de production de Minez Du - Langonnet

2 Unité de production de Toultreincq à Gourin

Objectifs : sécuriser la production d'eau potable pour les habitants du territoire et limiter la pression sur les ressources. Répondre aux évolutions réglementaires en matière de qualité d'eau potable destinée à la consommation humaine.

Opérations : construction d'une nouvelle unité de traitement d'une capacité de production de 300 m³/h, implantée sur la parcelle de l'unité de production existante.

- réhabilitation des ouvrages existants maintenus en exploitation et la démolition des ouvrages abandonnés.
- mise en service, raccordement de 2 nouveaux forages profonds et la suppression de 4 puits.
- optimisation de la gestion des ressources.

Travaux : démarrage des travaux de génie civil en juin 2023 et du montage des équipements en juin 2024.

Démarrage des travaux de canalisation en septembre 2023. Essais préalables à la mise en service de l'installation en février 2025.

Montant : travaux génie civil : 6,6 M€ HT,
Travaux de canalisation : 246 k€ HT.



nouvelle unité de production de Toultreincq - Gourin



	Subvention	Montant engagé par Eau du Morbihan
Modernisation de la station de production d'eau potable de Minez Du à Langonnet	260 000 € 50 % de 520 000 € HT	1,4 M€ HT



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



3 Traitement des métabolites de pesticides

Contexte : Evolution réglementaire

Suite à un avis de décembre 2020 de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'Agence Régionale de Santé (ARS) a recherché à partir d'avril 2021, un nouveau paramètre dans l'eau distribuée : l'ESA-métolachlore. Issu de la dégradation d'un pesticide utilisé pour désherber des cultures comme le maïs ou les haricots, ce résidu (métabolite) est retrouvé dans plusieurs ressources du département. En sortie de stations de production d'eau non équipées de traitement adapté, l'ESA-métolachlore a été détecté au-delà de la limite de qualité réglementaire établie à 0,1 microgrammes/litre ($\mu\text{g/l}$), tout en restant très en deçà de la valeur sanitaire V_{max} définie par les autorités sanitaires à 510 $\mu\text{g/l}$. L'ARS a donc conclu à l'absence de risque pour la santé.

Le 30 septembre 2022, l'ANSES est revenue sur son avis initial et a modifié la valeur sanitaire de référence de cette molécule : depuis, l'ESA-métolachlore n'est plus soumis à la limite de qualité de 0,1 $\mu\text{g/l}$. Dorénavant, ce métabolite est soumis à la valeur indicative de 0,9 $\mu\text{g/l}$.

Malgré ce changement, Eau du Morbihan poursuit le programme d'actions défini en 2021, tant sur le volet préventif, en partenariat avec la profession agricole et les structures de bassin versant, que sur le volet curatif : les traitements poussés mis en œuvre sur les unités de production à partir d'eau superficielle dès 2021 sont maintenus, l'équipement de certaines stations d'eau souterraine en traitement adapté fait l'objet d'étude technique et reste inscrit au Plan Pluriannuel d'investissement.

Objectifs : maintenir la diversification des ressources, entretenir et moderniser le patrimoine, pour assurer la sécurisation, la qualité et la continuité du service public d'eau potable.

Opération : renforcement des filières d'unités de production d'eau potable à partir d'eau souterraine pour le traitement des pesticides et métabolites par procédé d'affinage avec charbon actif en renouvellement continu sur les unités de production de :

- Pierre Fendue, 50 m³/h, commune de Le Sourn,
- Kervréhen, 25 m³/h, commune de Priziac,

Travaux :

- études et maîtrise d'œuvre : 2024/2025
- consultation et attribution marché : 2025
- démarrage prévisionnel : septembre 2025

Montant : 1 584 195 € HT.

2026 et suivants : nouveau programme

- Siloret, 50 m³/h, commune de Carentoir,
- La Houssa, 30 m³/h, comme de Monteneuf,

Montant des subventions attribuées par la Région Bretagne :

	Subventions	Montant engagé par Eau du Morbihan
Pierre fendue	60 000 € HT	1 584 195 € HT
Kervréhen	60 000 € HT	



4 Unité de production du Lac au Duc à Ploërmel

Objectif : substituer le déversement des boues liquides générées par la filière de traitement de l'usine du Lac au Duc vers la station d'épuration des eaux usées de Ploërmel par un traitement pour pouvoir transformer les boues en terres aptes à l'épandage.

Opération : construction d'une nouvelle unité de déshydratation des boues issues de la filière de traitement de l'usine du Lac au Duc.

Travaux : démarrage des travaux en juin 2023 et mise en service en juin 2024.

Montant : 979 k€ HT



nouvelle unité de déshydratation des boues - unité de production du Lac au Duc - Ploërmel





Objectif et fonctionnement du réseau départemental

- Assurer la continuité du service en tout temps sur l'ensemble du périmètre pour :
 - pallier des arrêts programmés d'unités de production (maintenance, travaux) ou non programmés (déficit de ressource, panne, pollution),
 - apporter les volumes supplémentaires aux productions locales, en particulier aux périodes de pointe de consommation,
 - éviter des tensions supplémentaires sur la ressource en période sensible (étiage) ou sécheresse, en mobilisant et mutualisant les ressources disponibles.
- Outil de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de mutualisation et de solidarité.

Schéma départemental d'interconnexions et de sécurisation

236 KM
de feeder



8 sites
de surpressions



10 sites
de stockage



11/11/2022

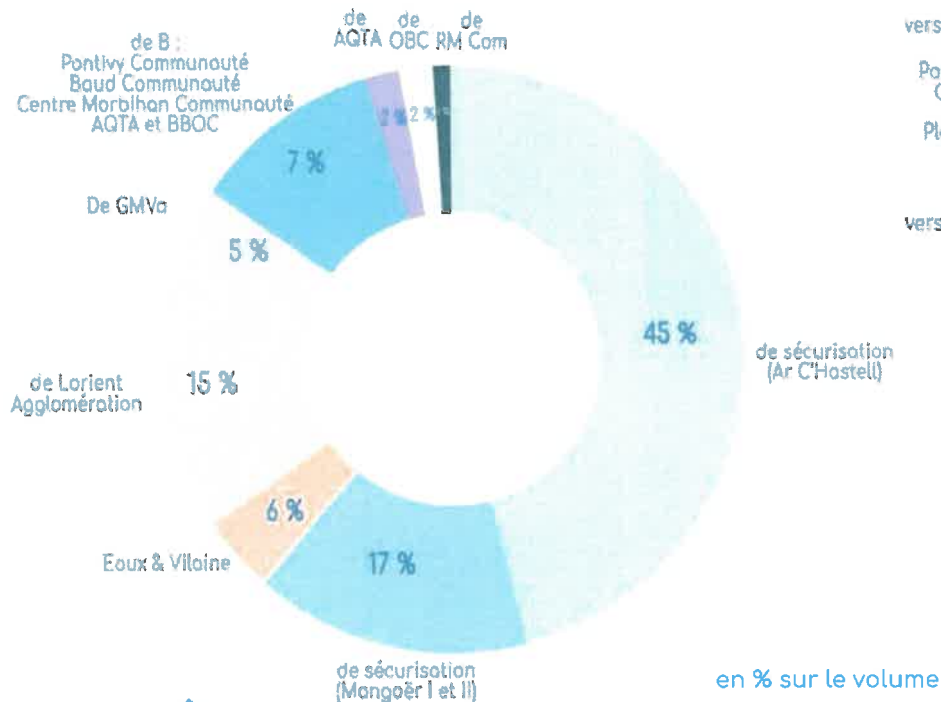


Mobilisation du réseau d'interconnexions

En fonction des disponibilités des ressources et des besoins des territoires, les services techniques de Eau du Morbihan établissent des consignes de gestion et de configuration des unités de production et du réseau d'interconnexions.

Le réseau reste fortement mobilisé, mais dans une moindre mesure par rapport à l'année de sécheresse de 2022. La disponibilité des ressources a permis de mieux solliciter les installations locales, de limiter les imports extérieurs.

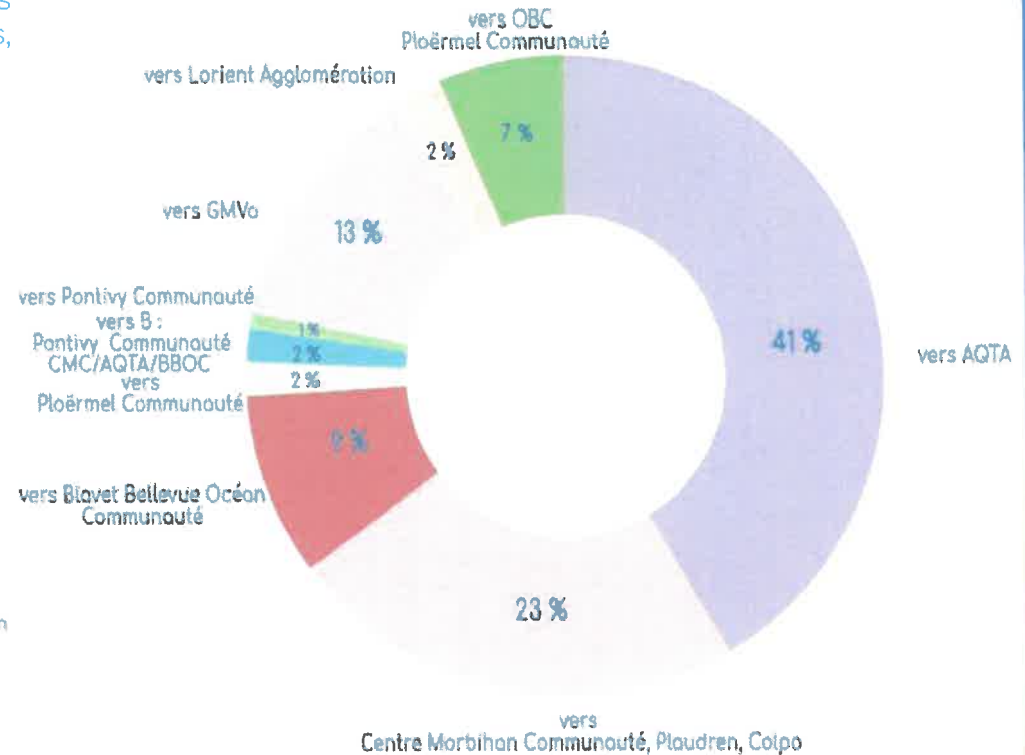
Origines des importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexions en 2024



Volume introduit : 13 334 243 m³

en % sur le volume

Secteurs d'exportations ou volumes desservis par le réseau d'interconnexions en 2024



Volume desservi : 12 962 544 m³

en % sur le volume



1 Réhabilitation du réservoir sur tour de Kerguéro à Brec'h

Contexte : réhabilitation progressive des ouvrages de stockage du patrimoine Transport.

Objectif : remise à niveau des équipements (génie civil, équipements, sécurité, accès).

Travaux : étanchéité intérieure, renouvellement des canalisations intérieures, suppression de la paroi intérieure, sécurisation des accès et plateforme.

Mise en service : début 2024

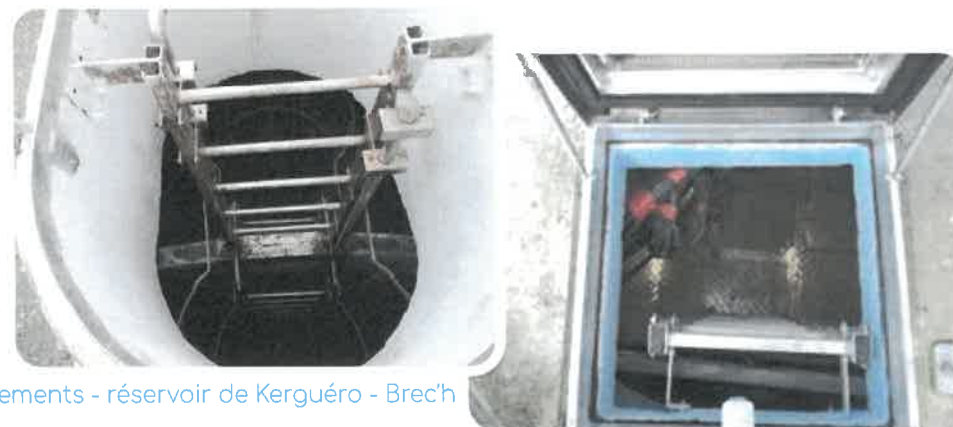
Montant : 350 420 € HT.



avant les travaux - réservoir de Kerguéro - Brec'h



après les travaux - réservoir de Kerguéro - Brec'h



équipements - réservoir de Kerguéro - Brec'h

2 Optimisation du réseau d'interconnexions = Création d'une canalisation d'interconnexions entre Baud-Brec'h

Contexte : des risques de sécheresse accrus, certains feeders très sollicités en limite hydraulique.

Objectifs : optimiser le réseau d'interconnexions pour en faciliter le fonctionnement, améliorer la répartition des ressources disponibles et les capacités de transfert d'eau traitée, notamment vers AQTA, et soulager certains secteurs en tension (centre du Morbihan).

Projet : canalisation en fonte de diamètre 500 mm sur environ 30 km entre le réservoir de Kerpolican à Baud et le réservoir de Kerguéro à Brec'h.

Procédure réglementaire :

- 2022-2023 : inventaires faune flore et élaboration du dossier d'étude d'impact,
- janvier 2024 : dépôt du dossier réglementaire,
- 16 décembre 2024-17 janvier 2025 : enquête publique d'autorisation environnementale et d'établissement d'une servitude de passage,
- 3 avril 2025 : avis favorable du CODERST,
- 2 mai 2025 : arrêtés préfectoraux portant autorisation environnementale et établissement d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable.

Travaux phase 1 – Baud-Camors :

- linéaire : 13,7 km = traversée en forage dirigé de la RN 24, traversée de l'Evel,
- fin 2024/début 2025 : consultation des entreprises de travaux et attribution en mars 2025,
- phasage des travaux : Baud 2025 – Camors 2026.

Montant travaux Phase 1 : 7,5 M€ HT.

Suite :

- Travaux Pluvigner 2027
- Travaux Brec'h 2028

Montant total prévisionnel de l'opération : 20 M€ HT.

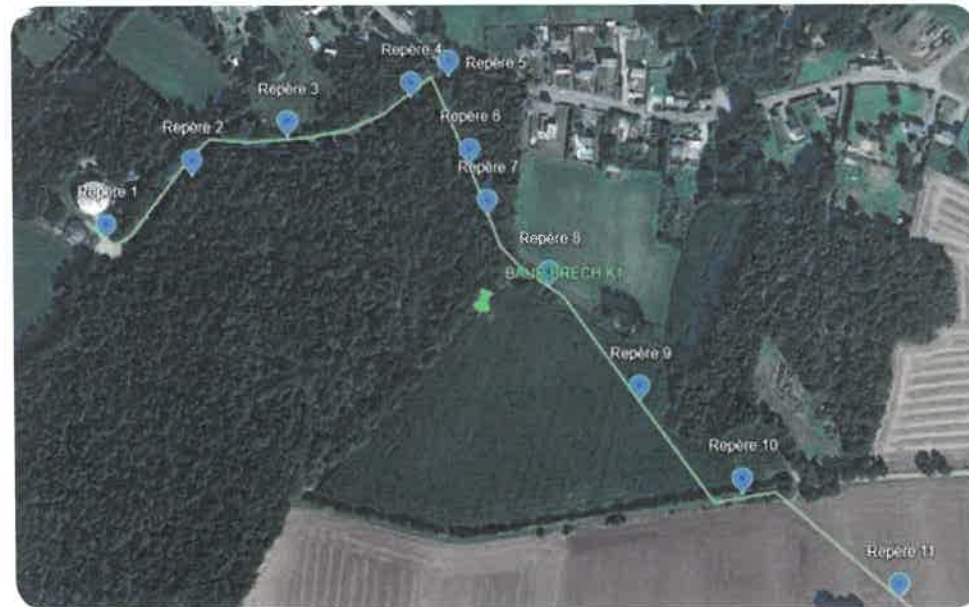


enquête publique



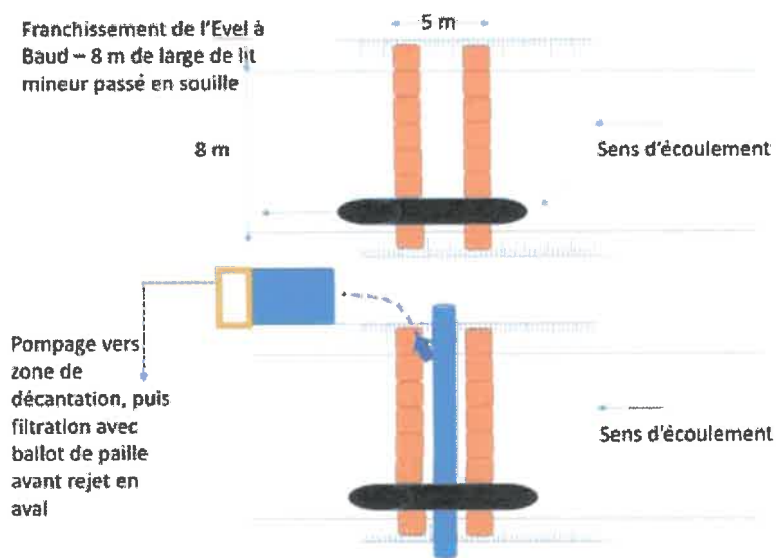


Réservoir de Kerpolican - Baud



Extrait du tracé - départ de Baud

Franchissement de l'Evel à Baud – 8 m de large de lit mineur passé en souille

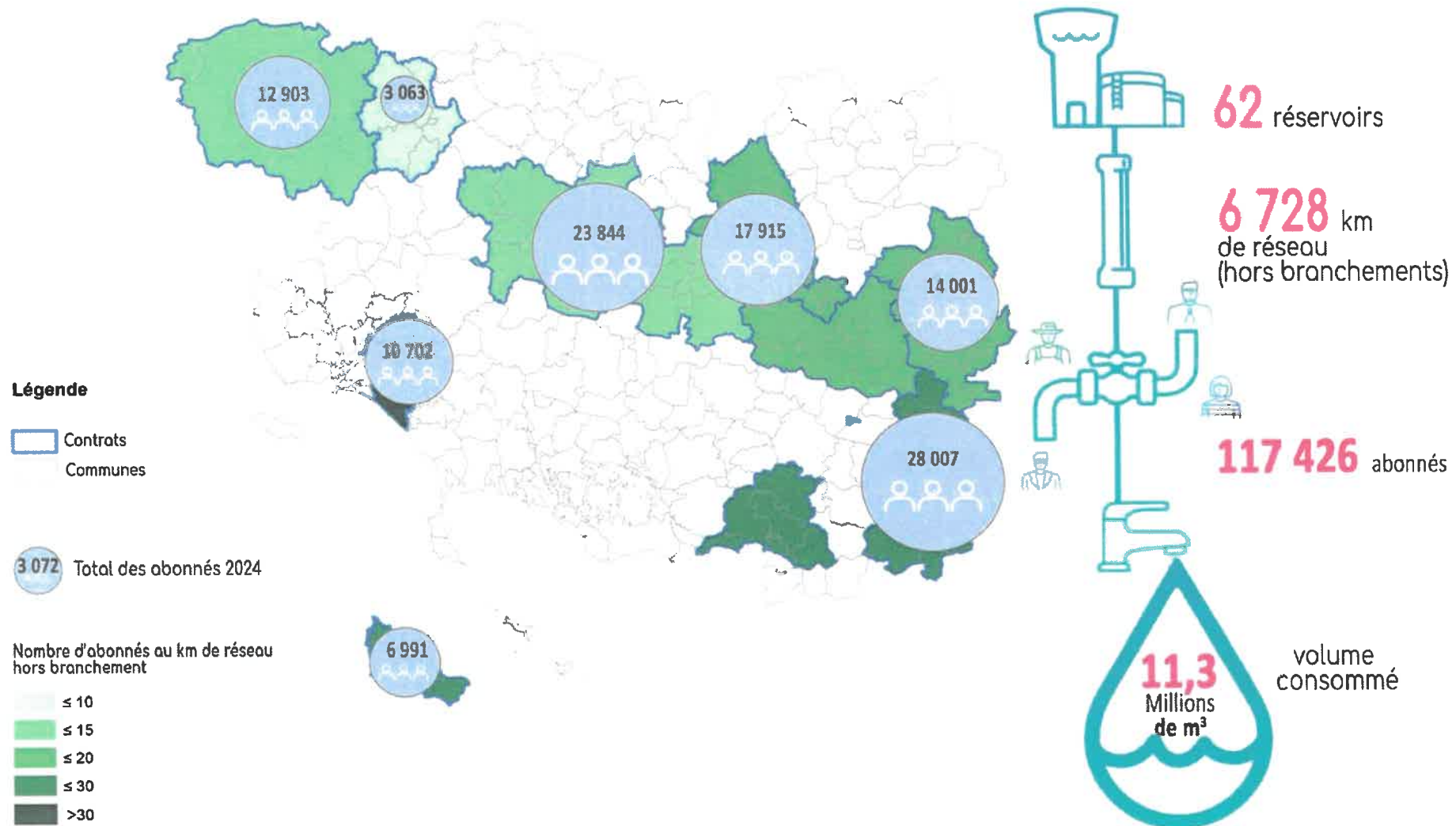


Phase 1 : pose des 2 rangées de big-bag et d'un PEHD DN800 annelé pour transfert amont - aval

Phase 2 : mise en place du pompage interstitielle, terrassement de la tranchée dans le lit mineur et pose de la conduite fonte DN500

Durée du chantier : 5 jours ouvrés

Principe et préconisations techniques – Franchissement de l'Evel



Le périmètre global enregistre une légère augmentation du nombre d'abonnés en 2024 (+ 0,9 %) et entraîne dans la même proportion le volume global consommé par rapport à 2023 (+ 1 %).



Travaux

1 Programme annuel - canalisations

Objectifs : assurer la continuité et la qualité du service de Distribution, répondre aux besoins des collectivités membres et des abonnés.

Travaux : les travaux de renouvellement des canalisations représentent une part importante des montants engagés. Les extensions sont majoritairement financées par des tiers, dans le cadre de projets d'aménagement publics ou privés.

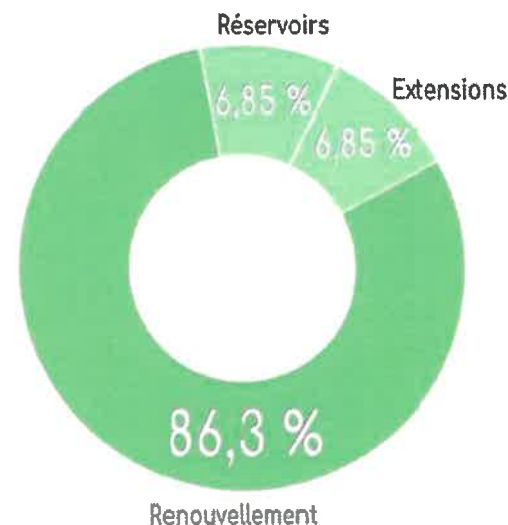
Montant : enveloppe annuelle de 7,3 M€ HT inscrite au plan pluriannuel d'investissement, soit pour 2024, 62,2 € HT par abonné.



renouvellement des canalisations



Répartition des investissements Distribution en 2024 (en € sur l'enveloppe globale)



Le programme annuel a pour objectif de maintenir la qualité du service et de limiter les pertes en eau pour assurer le maintien d'un Indice Linéaire de Perte (ILP) inférieur à 1 litre par jour et par km de canalisation.

Le réseau de Eau du Morbihan est caractéristique d'une collectivité « rurale » avec une densité de 17 abonnés par km de canalisation. Le rendement de 86,8 % et l'Indice Linéaire de Perte de 0,80 l/j/km reflètent un bon état général.



2 Programme pluriannuel de réhabilitation des réservoirs

Contexte : réhabilitation progressive de l'ensemble des ouvrages de stockage engagée depuis 2017.

Objectif : programme de remise à niveau par ouvrage (génie civil, étanchéité, sécurité, clôtures, ...).

Travaux 2024 : réhabilitation complète du réservoir sur tour de Len Hervy, sur la commune de Kervignac.

Montant : 371 k€ HT.



réservoir de Len Hervy - Kervignac

3 Programme Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

Contexte : pour répondre aux exigences sanitaires, Eau du Morbihan a mis en place un protocole de localisation et de renouvellement des canalisations potentiellement contaminantes. Ce protocole a été validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS 56).

Ainsi, les canalisations présentant le risque de contamination au CVM le plus élevé sont localisées. Elles font l'objet de 4 campagnes de mesures aux périodes les plus chaudes de l'année et, en cas de dépassement du seuil réglementaire (0.5 µg/l), elles sont renouvelées l'année suivante.

En cas de nécessité, des purges préventives sont mises en place dans l'attente du renouvellement.

Déroulement du programme pluriannuel :

- campagne de mesure : réalisation sur 16 points préalablement identifiés répartis sur l'ensemble des territoires de distribution,
- programme de travaux : 4,2 km de canalisations renouvelées ainsi que 69 branchements d'abonnés.

Montant des subventions attribuées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



	Subvention	Montant engagé par Eau du Morbihan
Renouvellement des conduites CVM communes de Plumelec, Guéhenno, Carentoir, Saint-Abraham, Caro	176 000 € 50 % de 352 000 € HT	377 291,10 € HT





La qualité de l'eau prélevée, produite et distribuée fait l'objet d'une surveillance :

- au titre du contrôle sanitaire, par l'Agence Régionale de Santé,
- par les exploitants, pour le compte de la collectivité, au titre de l'autocontrôle.

L'eau du robinet doit répondre aux exigences de qualité, fixées par les autorités sanitaires.

En 2024, les résultats du contrôle sanitaire sont les suivants :



Des évolutions des suivis pour de nouveaux enjeux sanitaires

Depuis plusieurs années, la liste des substances et molécules suivies évolue, au gré des connaissances scientifiques, des évolutions des réglementations Européennes et des avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Ainsi, au-delà des molécules mères de produits phytosanitaires, sont dorénavant recherchés certains métabolites (sous-produits de transformation). Le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) fait également l'objet de programme de recherche ciblée.

Les autorités sanitaires surveillent également de façon accrue les sous-produits de désinfection. Doivent également être recherchés obligatoirement à compter de 2026 un groupe de 20 PFAS, encore dénommés « polluants » éternels.

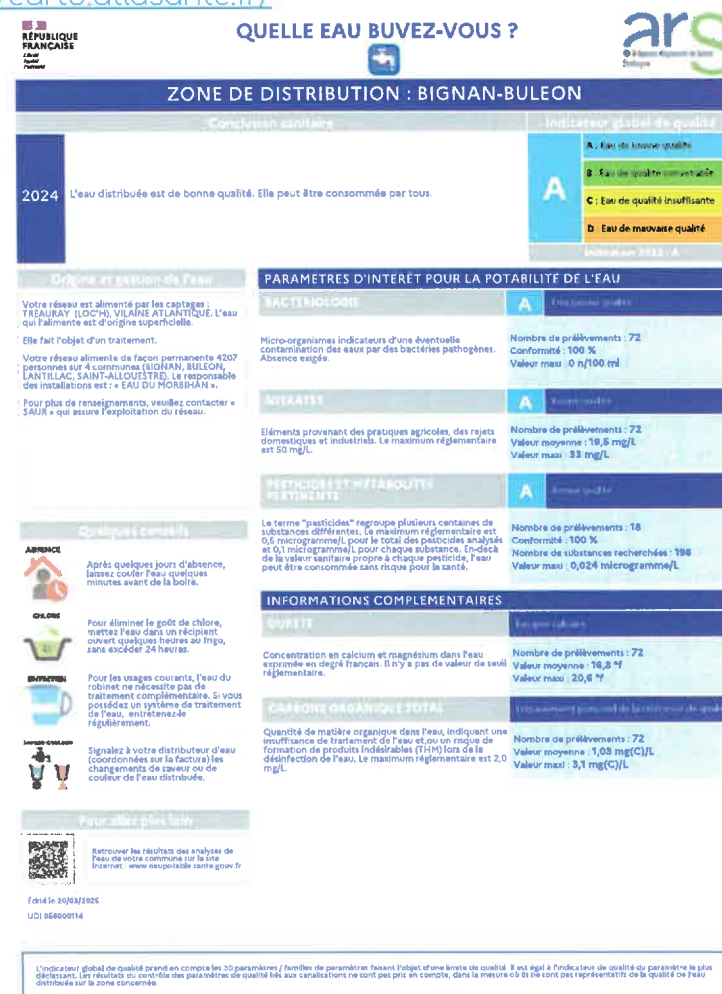
Une transparence indispensable

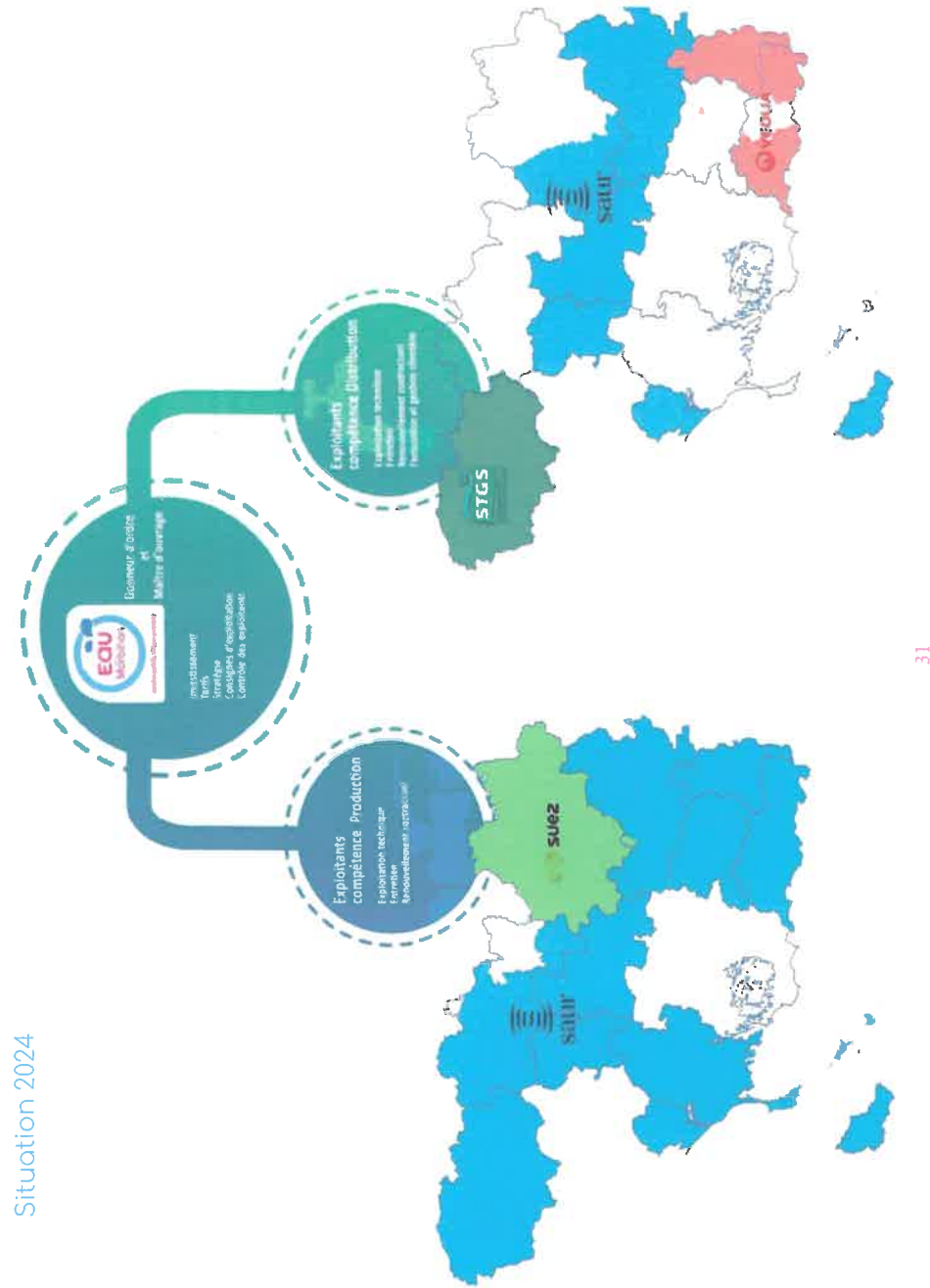
L'intégralité des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est disponible et consultable sur le site du Ministère de la Santé :

www.https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement

Une synthèse annuelle de la qualité de l'eau est également réalisée par l'ARS et jointe une fois par an à la facture d'eau, et reprise sur le site Atlas Santé :

<https://carto.atlasante.fr/>







Au-delà du contrôle et du pilotage quotidien (contrôle des obligations contractuelles, visites techniques sur site, vérification de cohérence des données fournies et des comptages, adaptation des contrats aux évolutions du patrimoine, ...), le service en charge du contrôle d'exploitation intervient sur l'ensemble du domaine traitant de l'exploitation, tant technique que contractuel ou financier.

Rapports

1 Rapports sur le prix et la qualité du service 2024 - réalisés en interne

Contexte : obligation réglementaire.

Objectif : présenter l'actualité du service par le biais de données chiffrées et d'indicateurs de performance, dans un souci de transparence.

Actions :

- collecte et vérification des données auprès des exploitants, contrôle de cohérence,
- compilation à l'échelle de Eau du Morbihan, interprétation,
- validation en Comité Syndical du 27/06/2025,
- présentation des données générales et locales à chaque Commission locale.
- mise en ligne en accès tout public sur :
www.eaudumorbihan.fr
- motion design des chiffres clés en ligne sur le site web.



2 Rapports d'expertise - réalisés en interne

Contexte : obligation réglementaire.

Objectif : contrôle des obligations contractuelles pouvant aboutir à des pénalités financières en cas de non respect de certaines clauses des contrats.

Actions :

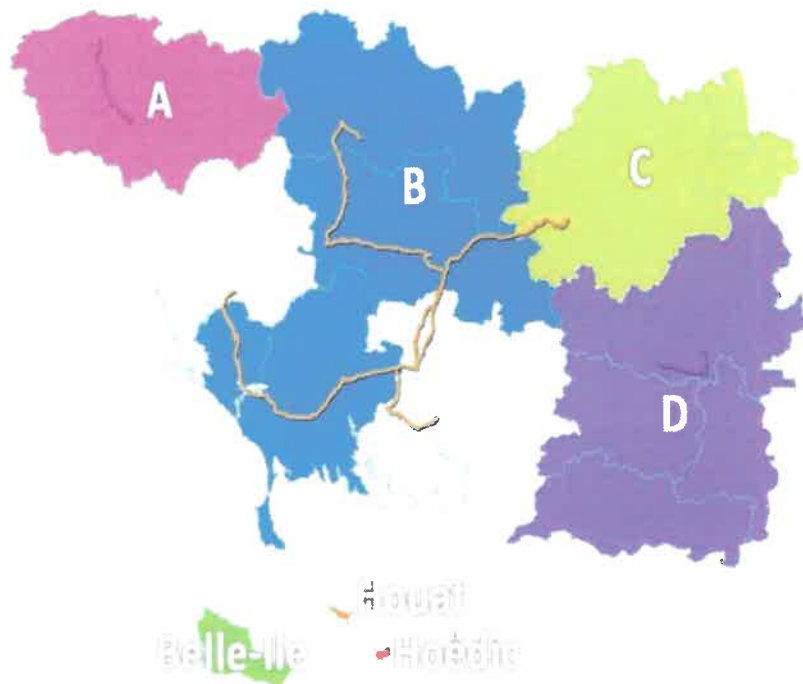
- présentation des éléments principaux en commissions locales,
- application des pénalités financières aux exploitants concernés le cas échéant,
- suivi du renouvellement des équipements.



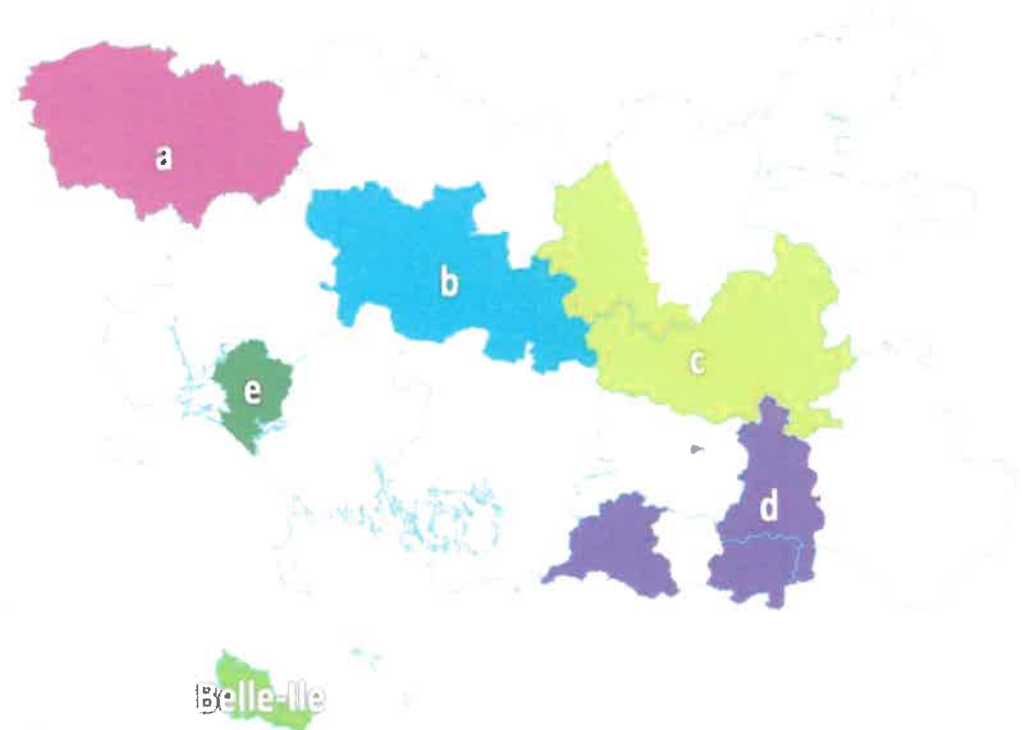
Évolution des périmètres d'exploitation

Le 8 décembre 2020, le Comité Syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial en terme d'exploitation reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique qui prennent dorénavant en compte la sécurisation, le réseau d'interconnexions et un traitement différencié spécifique aux îles.

Compétence Production -Transport



Compétence Distribution



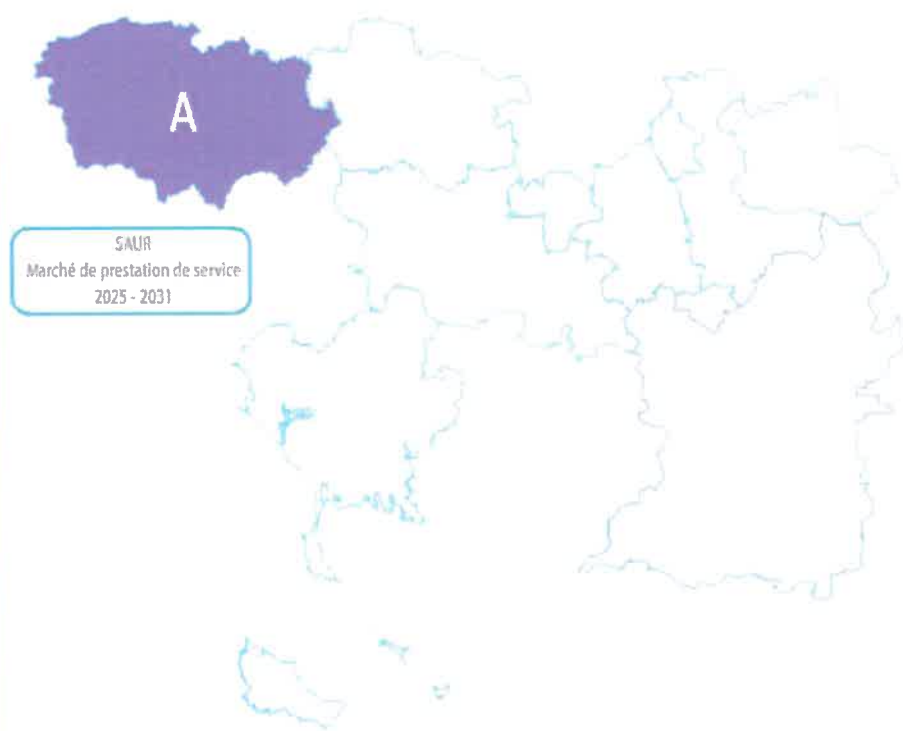
Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation en vigueur en prenant en compte les transferts de compétence.

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical a attribué les contrats d'exploitation pour les périmètres à échéance au 31/12/2024 et a décidé des périmètres et des modes de gestion des contrats à échéance au 31 décembre 2025. Les procédures sont mises en oeuvre en 2025.

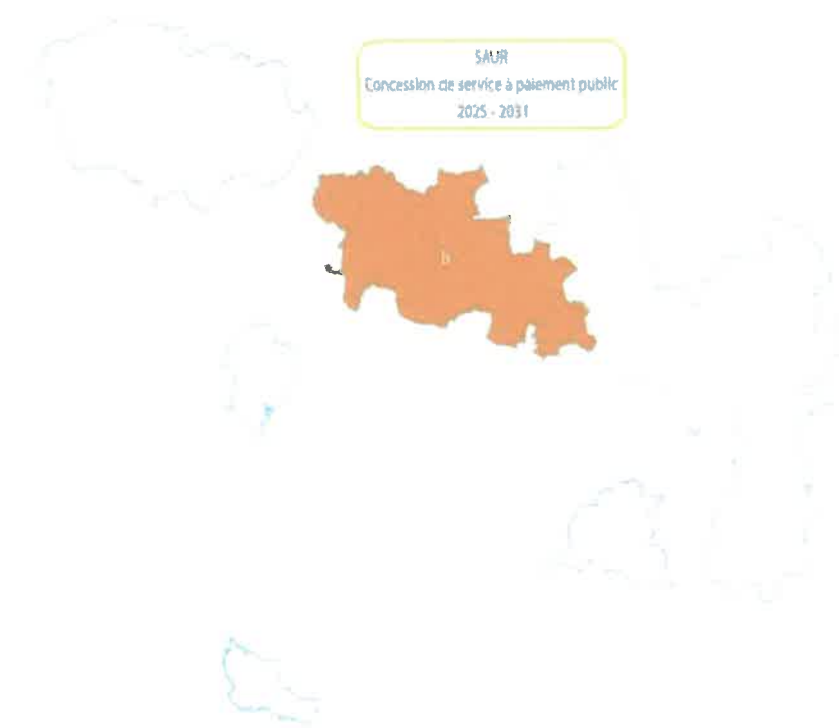


Nouveaux contrats conclus en 2024

Marché attribué pour la compétence production en 2024



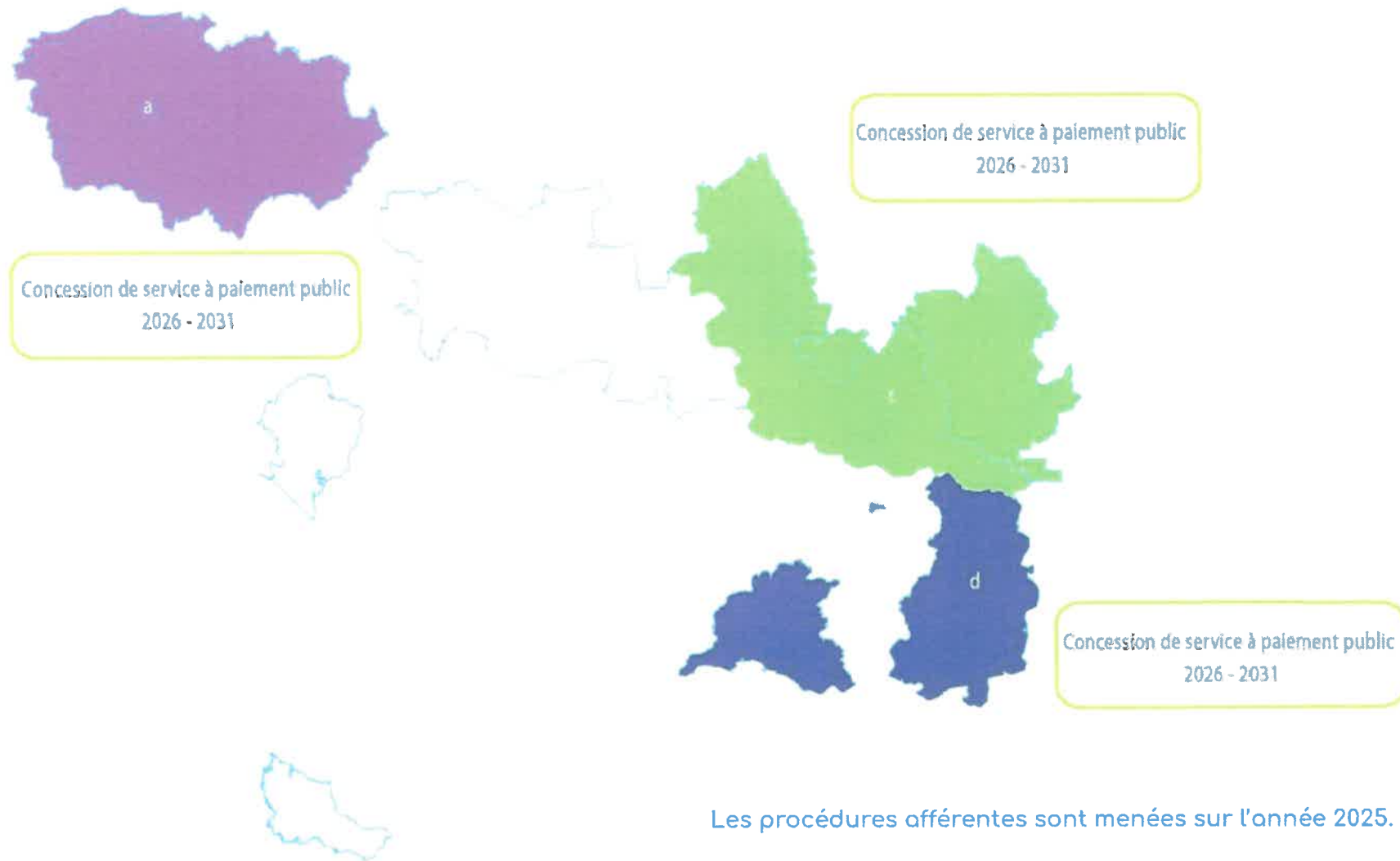
Marché attribué pour la compétence Distribution en 2024





Choix du mode de gestion des contrats à échéance du 31/12/2025 par le Comité Syndical en 2024

Choix opérés pour la compétence Distribution en 2024



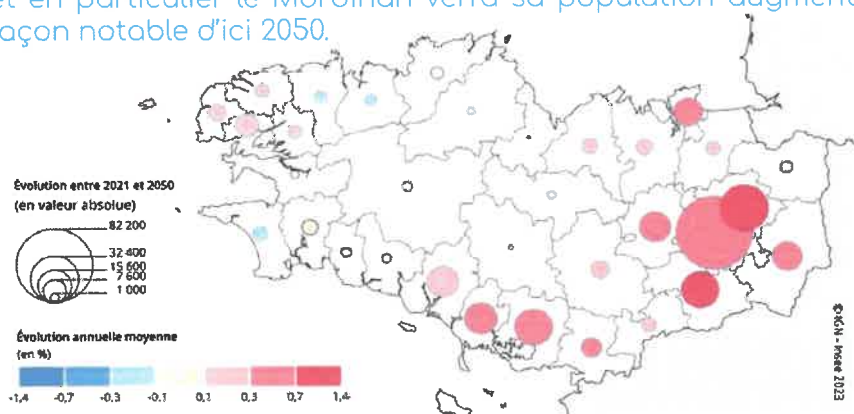


Les projections climatiques s'accordent sur quelques principes :

- Des épisodes de pluies plus intenses en hiver
- Des périodes d'étiages plus longues et plus marquées

Ainsi, la répartition de la pluviométrie sur l'année sera très contrastée, entre excès en hiver et déficit en été et en arrière-saison. La période de recharge des nappes s'en trouvera réduite.

Ce phénomène de raréfaction de la ressource se confronte à une évolution des besoins. Selon les projections de l'INSEE, la Bretagne, et en particulier le Morbihan verra sa population augmenter de façon notable d'ici 2050.



Les activités économiques se développent également.

Dans ce contexte, des mesures de sobriété sont indispensables : le facteur limitant de la continuité du service public d'eau potable à l'avenir, et lors des épisodes de sécheresse tels qu'en 2022, ne sont plus tant les capacités de production, de transport et de stockage (même si elles peuvent être optimisées) que la disponibilité de la ressource.

La sobriété dans tous les usages est donc de mise et impérative, tout comme le recyclage et la modification de nos modes de consommation et de gestion de la ressource.

Eau du Morbihan guide et accompagne déjà plusieurs démarches à ce titre, mène en interne des réflexions prospectives et renforce sa collaboration auprès des porteurs de SCoT et études HMUC (Hydrologie – Milieu – Usages – Climat).

1 Campagnes de communication et de sensibilisation

une communication de fond sur les ressources et la sensibilisation aux économies d'eau

Contexte : une tension récurrente sur la ressource et une demande en eau en augmentation.

Objectifs : sensibiliser les abonnés aux économies d'eau et proposer des bons gestes et astuces.

Actions :

- poursuite de la campagne #laissepascouler engagée dès 2018.
site : laissepascouler.fr
- relai de l'actualité sur les réseaux sociaux,
- participation à l'élaboration de la campagne portée par la Région Bretagne pour sensibiliser à la rareté de la ressource en eau,
- campagne spécifique à Belle-Ile-en-Mer : « chaque goutte compte ».

Poursuite pour 2025.



2 Partenariats

Programme ECOD'O PRO

Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, animation par Bretagne compétitivité.

<https://www.bretagne-competitivite.fr/ecodo/>



Objectifs :

- poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises (industrie et tourisme) sur les économies d'eau, dans la continuité du programme depuis 2020,
- sensibiliser les entrepreneurs sur l'optimisation de la ressource en eau,
- identifier des actions d'économies d'eau,
- régionaliser la démarche initiée en Morbihan.

Intervention de Eau du Morbihan :

- poursuite du partenariat engagé depuis 2020,
- soutien financier : 10 000 €/an,
- participation au Comité de Pilotage,
- appui technique,
- intervention en atelier thématique.

Poursuite en 2025.



3 Réutilisation des eaux usées traitées (Belle-Ile-en-Mer)

Contexte : Eau du Morbihan lauréat en septembre 2024 de l'Appel à projets national d'accélération de la REUT en littoral engagé en juillet 2024 (CEREMA, agence de l'eau, banque des territoires).

Objectifs : études des opportunités de réutilisation des eaux usées traitées pour réduire les prélèvements dans le milieu naturel, optimiser et sécuriser le stock d'eau brute pour l'eau potable.

Travaux : rédaction du cahier des charges de consultation du bureau d'études en collaboration avec le CEREMA.

2025 : attribution du marché d'études, installation du Comité de pilotage, du comité technique et démarrage de l'étude.

4 Etudes prospectives

Contexte : nécessaire anticipation des besoins en lien avec la disponibilité de la ressource.

Travaux : étude interne d'élaboration de scénarii de mobilisation des unités de production et du réseau d'interconnexions en situation d'année sèche (hypothèse de débits de référence de type quinquennale sèche) assimilée à une année « normale » en 2030, et en situation de crise (hypothèse de débits de référence de type décennale sèche).

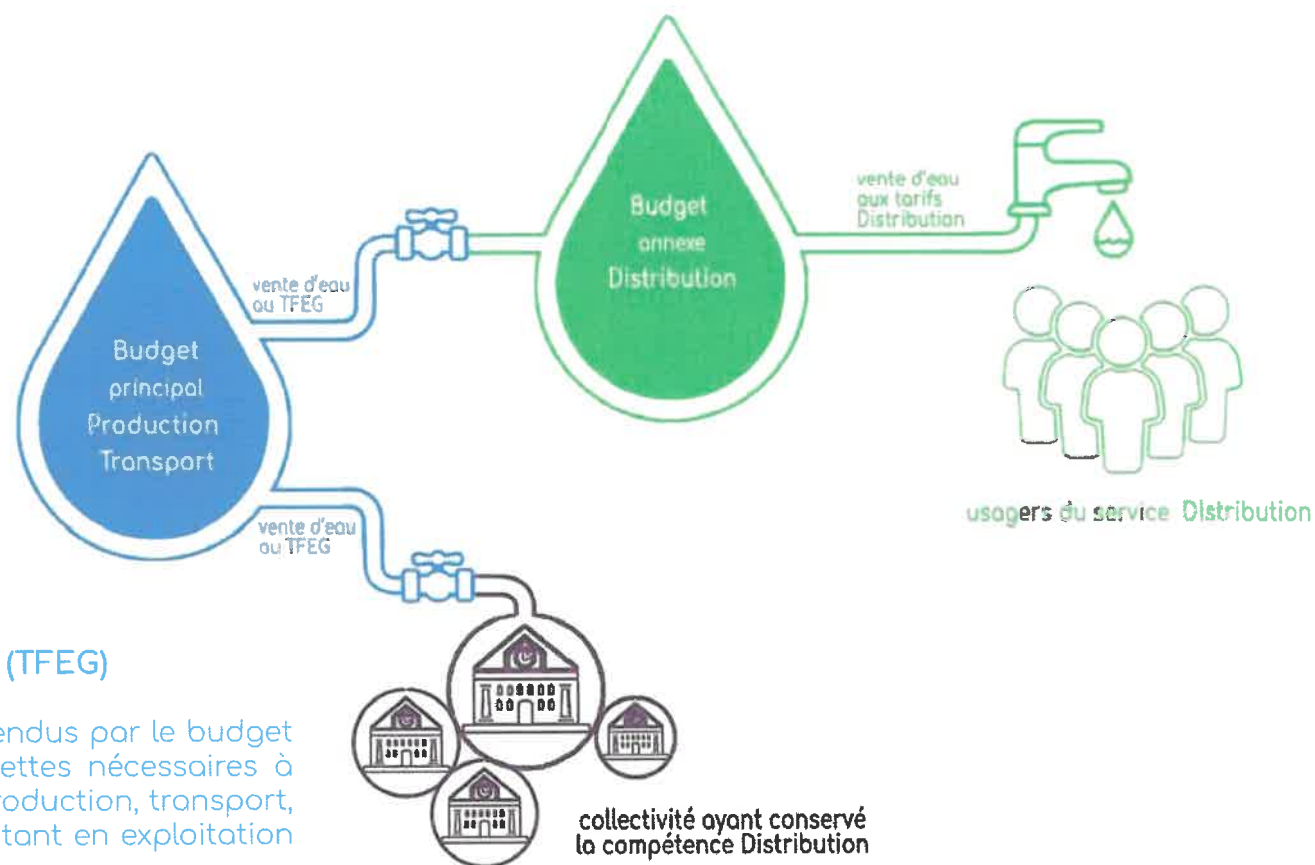
Suites : articulation (en cours) avec les réflexions, les besoins et capacités d'échange d'eau des partenaires (Eaux & Vilaine, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Lorient agglomération) et poursuite des projections à 2040 et 2050.





Budget Production-Transport et budget Distribution

La structure budgétaire de Eau du Morbihan s'articule autour de 2 budgets, pour la compétence eau potable :



Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)

Le TFEG appliqué aux volumes d'eau vendus par le budget Production-Transport, constitue les recettes nécessaires à la couverture des coûts communs de production, transport, achats d'eau extérieurs et sécurisation tant en exploitation qu'en investissement.

Il s'applique aux volumes vendus au budget Distribution de Eau du Morbihan ainsi qu'aux collectivités membres du Syndicat ayant conservé la compétence Distribution.

Dans un contexte inflationniste exceptionnel et pour garantir la santé financière du budget Principal Production-Transport, le Comité Syndical a approuvé l'augmentation du TFEG de 4 centimes d'euros pour 2024 en le fixant à 0,74 € HT / m³. Il s'élève à 0,76 € HT / m³ en 2025.

Prix de l'eau

Les tarifs de l'eau sont votés par l'assemblée délibérante l'année précédant leur application. Le Comité Syndical réuni en séance le 8 décembre 2023 a approuvé :

- le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros 2024,
- le tarif de vente d'eau aux usagers du service Distribution 2024,

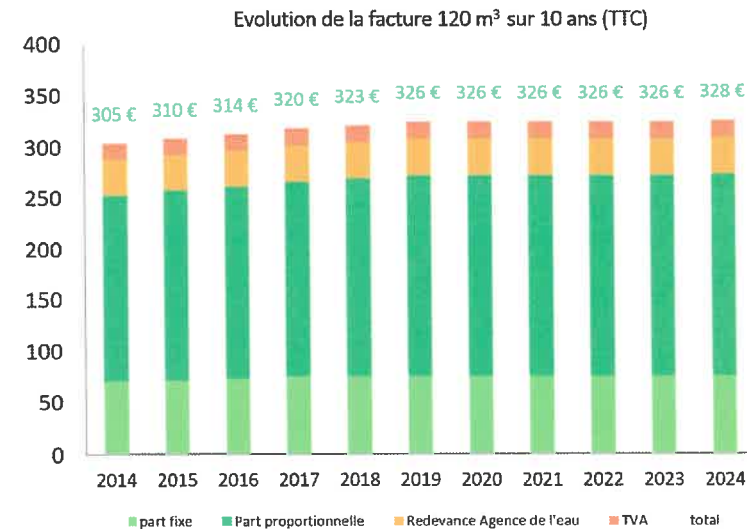


Le tarif de vente d'eau aux usagers du service Distribution

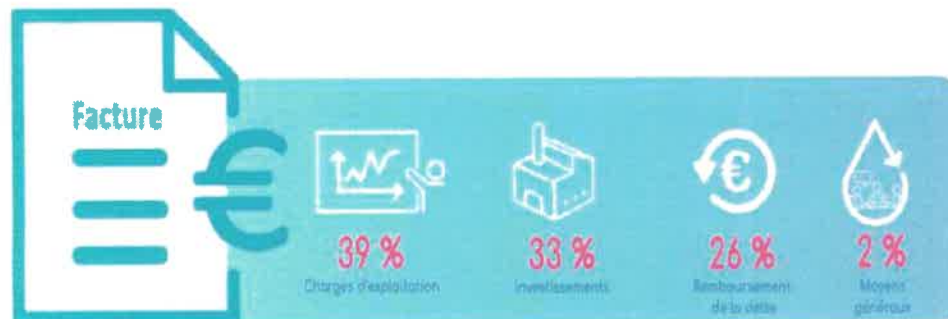
Le principe d'une grille tarifaire progressive a été approuvé par le Comité Syndical en 2022, sur la base d'une stabilité des parts abonnement, et la mise en œuvre d'une progressivité des parts variables à échéance 2030. Pour 2024, le Comité Syndical a approuvé l'évolution suivante :

Tarif bleu	Tranche 31-150 m ³ : + 1,2 %
	Tranche 151-500 m ³ : + 2,3 %
	Tranche > 500 m ³ : + 4,1 %
Tarif vert	Basse saison : + 8,2 % Et période d'été : + 7,6 %

Évolution de la facture type 120 m³ depuis 2012 (en € hors taxe et redevance)



Ce que financent les abonnés du service Distribution



Composition de la facture d'eau 120 m³ en 2024

eau potable

5 %

la TVA revenant à l'État

11 %

la redevance de pollution domestique (décidée par l'Agence de l'Eau),

23 %

la part fixe

61 %

part proportionnelle / consommation





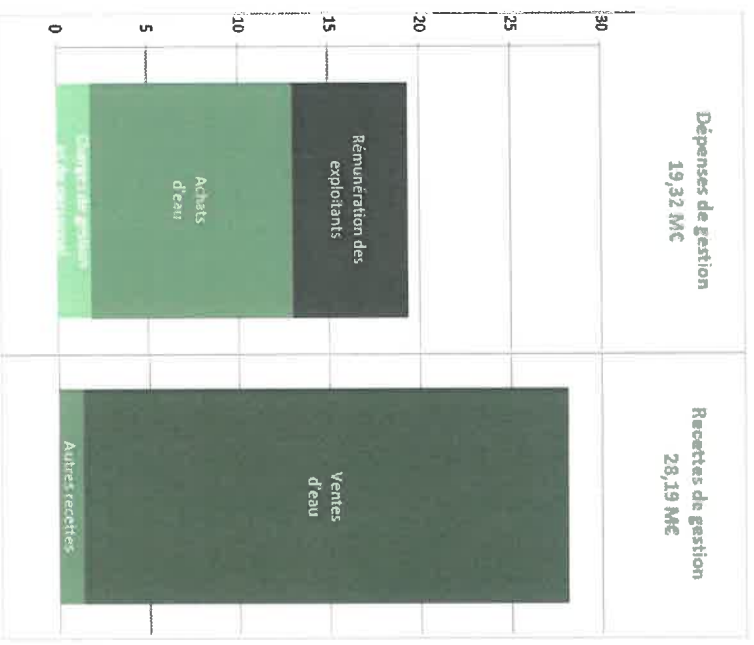
Indicateurs financiers et marchés publics

Exploitation des services en 2024

Budget Production-Transport



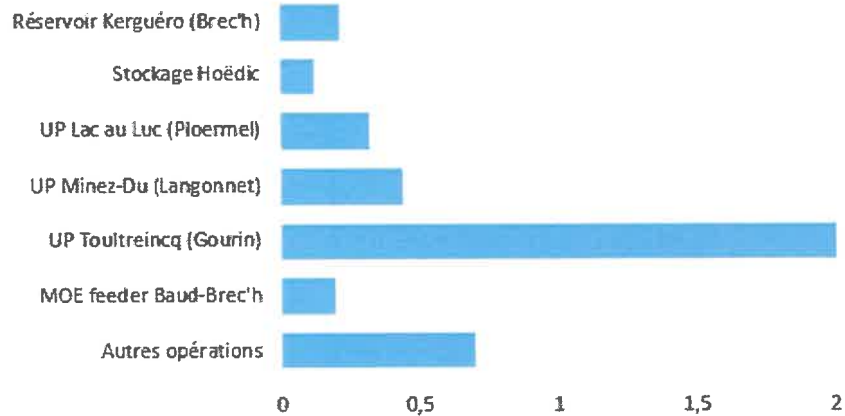
Budget Distribution



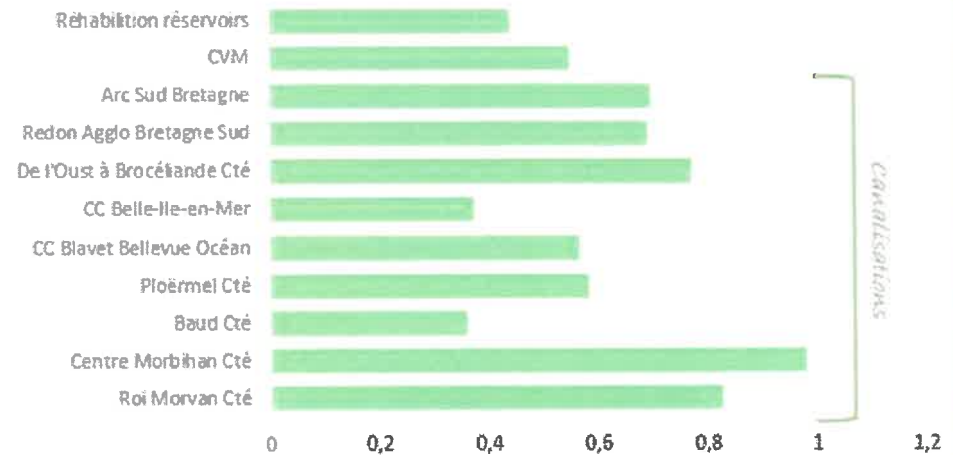


Investissements en 2024

Production-Transport : principaux programmes
5,84 M€



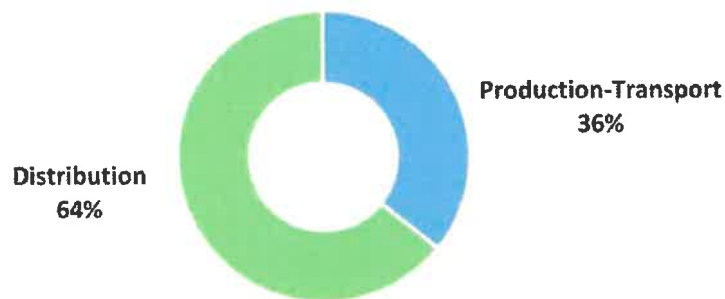
Distribution : principaux programmes
6,84 M€



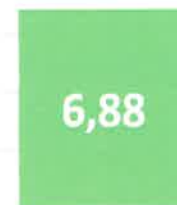
Suivi de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours consolidé de la dette se stabilise à 73,58 millions d'euros et se répartit entre les budgets comme suit :

La capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité des collectivités. Il traduit en nombre d'années, la capacité théorique d'une structure à rembourser sa dette, en y consacrant son autofinancement et sans investir.



8,00
6,00
4,00
2,00
0,00



Tous budgets confondus





Commande publique



Syndicat mixte de coopération territoriale

34 consultations publiées en 2024 sur la plate-forme MEGALIS Bretagne



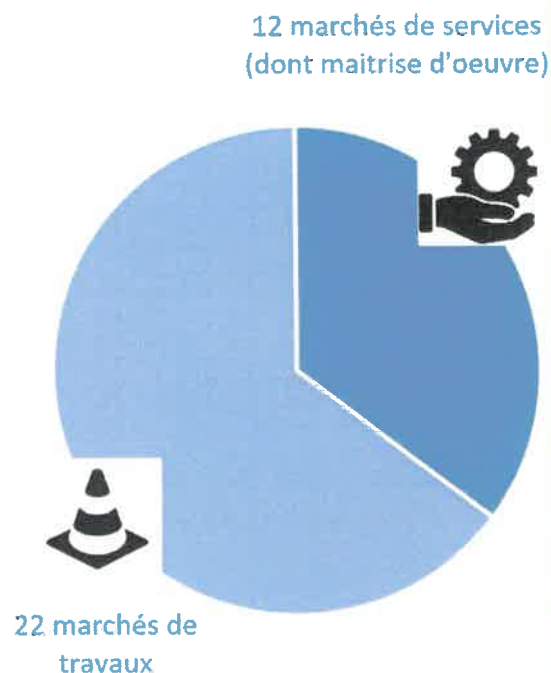
397 retraits de dossiers



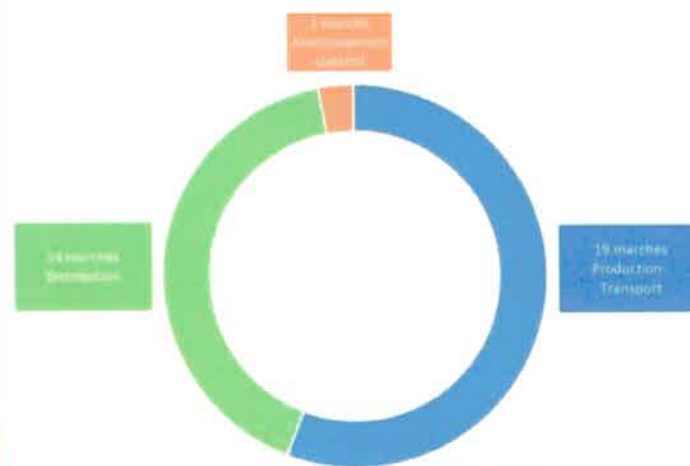
111 offres déposées par les entreprises

Indicateurs financiers et marchés publics

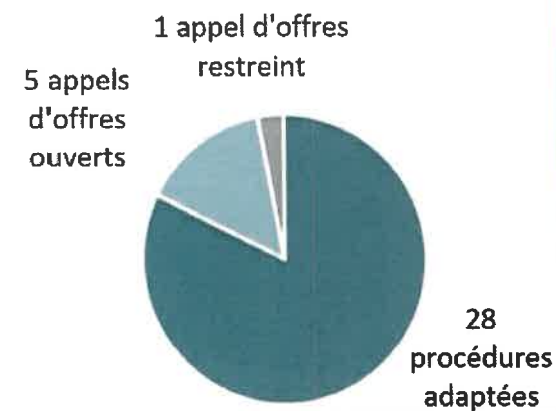
Répartition par catégories



Répartition par compétences



Répartition par procédures



Enveloppe financière

Montant total : 8 873 611 €

(incluant les montants plafonds
des accords cadres à bons de
commande)



Assainissement collectif à Belle-Ile-en-Mer

Chiffres clés

6 ouvrages d'épuration des eaux usées

- Filtres plantés de roseaux
aérodrome – bourg – Bangor : 1 350 EH.
- Filtres plantés de roseaux du Petit
Cosquet – Bangor : 600 EH.
- Lagunes du Skeul – Locmaria :
1 000 EH.
- Lagune du Grand Cosquet –
Locmaria : 500 EH.
- Lagunes de Bordehouat –
Locmaria : 400 EH.
- STEP Bruté – Le Palais / Sauzon :
8 000 EH.

49 postes de refoulement

58 km de canalisations gravitaires

27 km de canalisations de
refoulement

Contrat d'exploitation : Délégation de
service public 2022-2029 avec SAUR

7 673 habitants desservis

3 952 abonnés

250 342 m³ facturés

Travaux 2024

- **Willaumez (Le Palais) :**
Renouvellement de 220 ml de canalisation
et 18 branchements.
- **Borderenne (Locmaria) :**
Renouvellement de 530 ml de canalisation
gravitaire, 280 ml de refoulement et 23
branchements.

Subvention du Département du Morbihan



143 400 € HT - 30 % de 473 000 € HT

- **STEP de Bruté (Le Palais) :**
Reprise du regard d'arrivée des eaux brutes
180 000 € HT.

- **Avenue Carnot (Le Palais) :**
Renouvellement de 80 ml de canalisation
et 15 branchements.

- **Rue du Port (Sauzon) :**
Renouvellement de 135 ml de canalisation
et 5 branchements.

- **Rue Fresnel (Bangor) :**
Renouvellement de 20 ml de canalisation.

Finances

Après validation par les élus de la
Communauté de Communes :

- Evolution des modalités de mise en
œuvre de la PFAC à compter de 2024.
- Redevances et pénalités 2024 en lien
avec le règlement de service.

Redevances Assainissement collectif
2025 (part Eau du Morbihan)

Abonnement :	30,00 €
Tranche 0 à 30 m ³ :	1,00 €
Tranche 31 à 85 m ³ :	1,02 €
Tranche 86 à 120 m ³ :	1,56 €
Tranche > 120 m ³ :	2,12 €

Exploitation 2024 :

0,58 M€

Dépenses

0,73 M€

Recettes

Investissement 2024 :

1,21 M€

Dépenses

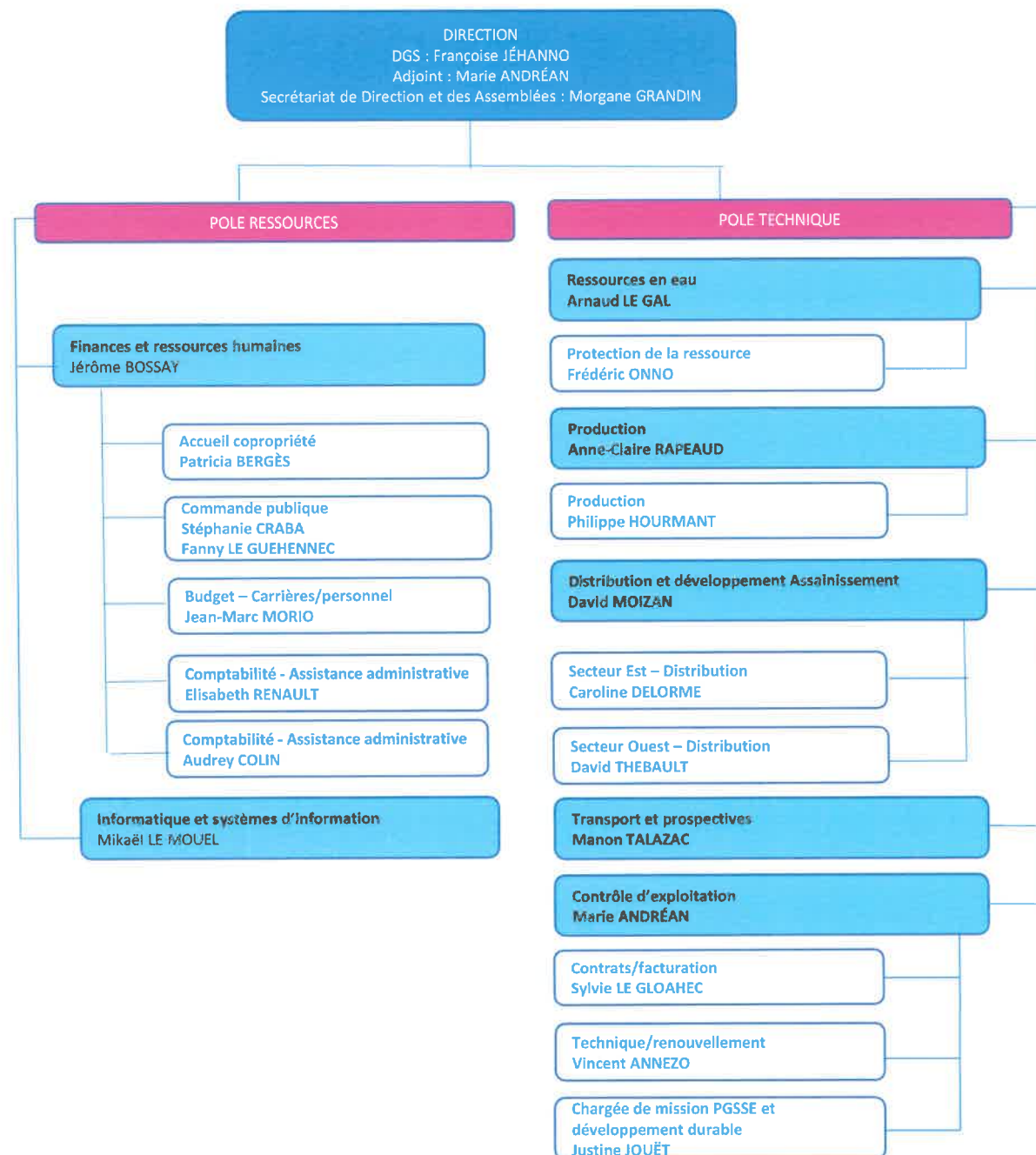
1,26 M€

Recettes



organigramme
des services au
01/10/2025

Moyens humains





Eau du Morbihan a développé une politique de communication, d'information et de transparence sur la conduite du service, ainsi que de pédagogie sur le fonctionnement, du prélèvement dans le milieu jusqu'au robinet de l'abonné.

1 Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Contexte :

- commission réglementairement obligatoire,
- constituée de représentants d'associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement ainsi que de représentants élus de Eau du Morbihan.

Objectif : informer les abonnés du fonctionnement du service.

Actions :

- 3 réunions de CCSPL,
- présentation des rapports d'activités, examen des projets de grille tarifaire 2025 et avis sur les modes de gestion des contrats à échéance 31/12/2025.

Le rapport d'activités est en ligne sur eaudumorbihan.fr

2 Présentation pédagogique des chiffres clés 2024

Contexte : publication des rapports sur le prix et la qualité du service.

Objectifs :

- faciliter l'accès aux données techniques, financières et indicateurs,
- mettre à disposition des membres et du public un outil pédagogique permettant d'appréhender le fonctionnement du service.

Actions : réalisation et mise en ligne d'un outil "Motion Design" sur le site eaudumorbihan.fr.



UNE GESTION SOLIDAIRE & MUTUALISÉE DE L'EAU

Eau du Morbihan exerce les compétences Production et Transport d'eau potable sur l'ensemble de son périmètre. L'exercice des compétences Distribution d'eau potable et d'assainissement est à la carte et laissé au choix de ses membres.

EN SAVOIR PLUS



eaudumorbihan.fr

